

Séance de la soirée du 7 juin 2016

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M Pierre Magnan, président**
 Mme Marie-Hélène Gauthier, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR
LE PROJET DE STABILISATION DE BERGE
ET RÉPARATION DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT
EN BORDURE DU FLEUVE ST-LAURENT
PAR LA VILLE DE BOUCHERVILLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 7 juin 2016
Sous-sol de l'Église Saint-Sébastien
Boucherville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 7 JUIN 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

LECTURE DES REQUÊTES

Mme Denise Fillion 9

Mme Suzanne Binet-Audet 11

M. Guy Bourassa 13

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR - M. DANIEL DROUIN 14

M. GHISLAIN VERREAULT 16

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Guy Bourassa 27

Mme Denise Fillion 31

M. Marcel Couture 44

M. Jeannot Piché 50

M. John Moseley 54

M. Guy Morin 62

Mme Suzanne Binet-Audet 73

Mme Denise Fillion 78

M. Guy Bourassa 89

M. Yvon Garneau 98

MOT DE LA FIN 109

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 JUIN 2016

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville.*

10 Je me présente, mon nom est Pierre Magnan et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

15 Je serai secondé par la commissaire Marie-Hélène Gauthier, qui est ici à ma gauche.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 4 mai dernier. Donc, cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril.

20 « *Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve St-Laurent sur le territoire de la ville de Boucherville par la Ville de Boucherville et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

25 Donc, le mandat du bureau débutera le 30 mai 2016.

30 Et c'est signé : *David Heurtel.* »

35 Donc, je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant des répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologique, social et économique.

45 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

50 En outre, ma collègue et moi sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité, de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles dans son site Web et contenues dans un document qui est disponible à l'accueil, situé à l'arrière de la salle. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Donc, je me réserverai le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

C'est donc à partir de ces deux analyses que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, lui, prendra une décision sur le projet.

75 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 30 mai dernier et sera d'une durée maximale de quatre mois, ce qui est régi par la loi. Le rapport du BAPE sera donc remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 29 septembre prochain.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédures.

Je présenterai d'abord l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Ensuite, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête d'audience. 90 Les demandes des requérants seront par la suite rendues publiques par le BAPE et enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées 95 dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de participer, je permettrai deux questions par intervention puis les gens pourront se réinscrire à nouveau au registre, et ainsi de 100 suite, s'ils veulent poser des questions additionnelles.

L'audience publique est divisée en deux grandes parties. Donc, la première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des 105 questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. 110

La première partie ne sert pas à recevoir des opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Donc, nous sommes à l'étape, ce soir, des questions que l'on veut poser sur le 115 projet.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 5 juillet.

120 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention », qui est disponible à l'accueil et aussi en ligne sur le site Web du BAPE.

125 Je vous demanderais d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire ou de faire une présentation verbale. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

130 Le formulaire « Avis d'intention » devra quand même être transmis, et ce, au plus tard le 21 juin prochain, à midi.

135 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires cinq jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 30 juin à midi.

Le formulaire « Dépôt de mémoire » est aussi disponible en ligne dans le site Web du BAPE.

140 Au moment de la présentation verbale de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

145 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter verbalement ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre opinion sur le projet. Il y a donc trois options qui s'offrent à vous, présentation verbale de votre mémoire, déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter verbalement ou opter uniquement pour une présentation verbale.

150 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte alors recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

155

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics, ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et dans le site Web du BAPE.

160

L'ensemble du dossier peut également être consulté dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux.

165

Alors, voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique si des séances additionnelles s'avéraient nécessaires.

170

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Donc, au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission. À ma droite, la table des représentants du promoteur et devant vous ici, la table où vous viendrez poser vos questions.

175

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Donc, ce soir, le registre sera ouvert au moment de la première pause.

180

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible aussi que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées à ma collègue commissaire, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

185

Je vous demanderais d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question et il ne sera également pas permis de commenter les réponses qui sont obtenues.

190

Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de vos questions.

Vous êtes, bien sûr, les bienvenus pour vous réinscrire au registre si vous avez des questions additionnelles concernant le projet.

195 Les questions qui nécessiteront une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

200 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si ce document était rendu public.

205 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera elle-même rendue publique. Si la commission considère que le document rendu non public est toutefois essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

210 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission, donc, de rendre public ou non un document.

215 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

220 Vous pouvez aussi nous communiquer seulement la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents qui sont déposés.

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Donc, je vous demande de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle lorsque vous partirez.

225 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, madame Catherine Plasse et monsieur Yvan Deshaies, analystes, qui sont ici. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice de la commission, madame Poliquin et le conseiller en communication, monsieur Luc Nolet.

230

Madame Francine Langevin assure le travail de sténotypie et du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Moisan est responsable de la logistique et monsieur Michel Guimond est technicien du son.

235 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Daniel Drouin, à nous présenter son équipe.

240 **M. DANIEL DROUIN :**

Bonsoir. Écoutez, à la table avec moi ici, à ma gauche se trouve Ghislain Verreault, de la firme Écogénie. À ma droite Claude Poirier, de la Direction du génie de la Ville de Boucherville. Et à l'arrière, une série d'individus, vous me permettrez de me tourner. Ici, Virginie Laberge, de la firme Écogénie, Marjolaine Bisson, également de la Ville de Boucherville, du service de
245 l'environnement. À ma droite, Daniel Bergeron, de la firme AquaBerge et finalement Éric Collard, de la firme Génipur.

Donc, voilà, tout ce beau monde sera disponible pour répondre aux différentes questions le plus précisément possible.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Drouin. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources.

255 Donc, en ce qui a trait à l'expertise sur place, nous aurons les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Nous aurons aussi des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère de la Culture et des Communications.

260
265 Donc, je demanderais au porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de se présenter et de présenter les membres de son équipe.

270 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Merci, Monsieur le Président, Charles-Olivier Laporte, analyste à la Direction des évaluations environnementales au ministère de l'Environnement, MDDELCC, au Québec. Je suis accompagné de Jean-Denis Bouchard, qui est au Centre d'expertise hydrique.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je demanderais la même chose à la porte-parole du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

280 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Bonsoir, mon nom, c'est Marie-Hélène Fraser, je suis analyste, donc, à la Direction de la gestion de la faune Estrie, Montréal, Montérégie, Laval.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Et finalement, je demanderais au porte-parole du ministère de la Culture et des Communications de se présenter.

290 **M. KEVIN COGLAND :**

Bonsoir, Monsieur le Président, je m'appelle Kevin Cogland, je suis conseiller en développement culturel au ministère de la Culture et des Communications, direction de la Montérégie, et je suis accompagné ce soir de mon collègue, monsieur Luc Brunelle, également conseiller en développement culturel à la Direction de la Montérégie.

295 **LE PRÉSIDENT :**

300 Donc, merci beaucoup. Est-ce qu'on oublie quelqu'un au niveau des personnes-ressources ou des accompagnateurs?

305 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Bien, effectivement, j'ai oublié de mentionner monsieur Michon, à l'arrière, qui va peut-être être sollicité pour certaines questions.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Donc, la commission a aussi retenu l'expertise du ministère des Pêches et des Océans Canada et du consortium Ouranos pour un questionnement par écrit de la commission si nous en avons besoin.

315

LECTURE DES REQUÊTES
Mme DENISE FILLION

320

LE PRÉSIDENT :

325

Je vais maintenant inviter chaque requérant à présenter sa requête de demande d'audience publique, je vous demanderais de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus dans la seconde partie de l'audience publique et je me réserverai le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

330

Donc, tout d'abord, j'inviterais madame Denise Fillion à nous présenter sa requête. Madame Fillion.

Mme DENISE FILLION :

335

Bonsoir, tout le monde. Donc, je vais vous lire la requête telle que présentée au ministre David Heurtel.

340

« Monsieur le Ministre, par la présente, je requiers la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet cité en rubrique – qui est le projet ici – et je vous fais part ici des motifs qui soutiennent cette demande.

345

Tout d'abord, je suis résidente du secteur du Vieux-Boucherville depuis près de 30 ans et Bouchervilleoise depuis 50 ans. Aussi, pendant 35 ans, j'ai travaillé au ministère de l'Environnement, et ce, toujours dans les mieux riverains, ce qui m'a permis de développer entre autres une grande connaissance de ces milieux, de même qu'une expertise au niveau de la stabilisation des rives axée sur les phytotechnologies. Aujourd'hui, en tant que consultante, je donne des formations sur le sujet, de même que sur la Politique de protection des rives, du littoral

350 et des plaines inondables. Je diffuse ces formations par l'entremise de la FQM, Fédération québécoise des municipalités, de l'ITA, Institut de technologie agroalimentaire, de l'Université de Laval, de même qu'auprès d'organismes de bassins-versants, OBV.

355 Par déformation professionnelle, j'ai donc depuis toujours observé les rives de Boucherville tant au niveau de leur évolution, de leur dégradation que de leur utilisation. Je possède d'ailleurs plusieurs photos prises tout au long des années illustrant leur évolution, tant du côté des rives boisées que de celles emmurées.

360 Par ailleurs, un projet d'aménagement majeur de rives a déjà été proposé à la population en 1989. Ce projet détruisait entre autres une superficie importante du littoral situé entre le quai sis au bout de la rue Montarville et la marina et remodelait systématiquement la rive dans le même secteur en détruisant toute la végétation riveraine qui s'y trouvait. J'ai donc sensibilisé la population à l'importance de préserver les rives et mis de l'avant des actions qui ont amené le conseil municipal de l'époque à tenir plusieurs séances d'information puis à abandonner le projet en 1990. À la fin de cette même année, on m'a incitée à me présenter aux élections municipales pour défendre l'environnement. J'ai été élue et j'y suis restée jusqu'en 2005. Pendant toutes ces années, je n'ai eu de cesse de mettre de l'avant de multiples actions et projets, adoption de règlements, etc., pour valoriser les rives, mettre de l'avant l'importance de celles-ci et sensibiliser à cet effet les différents conseils municipaux successifs, de même que la population en général.

370 Maintenant, pour le projet dont il est ici question, malgré la justification présentée qui est de viser à assurer la sécurité des usagers et à préserver la stabilité des infrastructures actuelle, en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique, je suis plutôt d'avis qu'on détruira davantage l'environnement et qu'on outrepassera les besoins tout en utilisant les deniers publics de façon outrancière. J'entends donc faire la démonstration de mes prétentions au cours d'une audience publique et proposer des alternatives ou des améliorations aux solutions retenues.

380 Finalement, à plusieurs reprises lors du déroulement de la réunion d'information tenue le 31 mars dernier, les représentants de la Ville ne pouvaient pas répondre aux questionnements et préoccupations des gens qui venaient au micro car les analyses techniques n'avaient pas été complétées. Par ailleurs, un des représentants a répondu à un citoyen qui questionnait sur la justification du projet que le projet présenté était – je cite – une « adéquation entre les besoins, qui sont assurer la sécurité des usagers, préserver la stabilité des infrastructures actuelles en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique, l'adéquation entre ça et les désirs du conseil municipal ». Je doute malheureusement de cette adéquation.

385

Pour toutes ces raisons, je demande que soit tenue dans le cadre de ce projet une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre.

390

Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

395

Merci beaucoup, madame Fillion.

Mme DENISE FILLION :

400

Merci. Bienvenue.

Mme SUZANNE BINET-AUDET

405

LE PRÉSIDENT :

410

Donc, j'inviterais maintenant madame Suzanne Binet-Audet à nous présenter la requête qu'elle a présentée avec deux de ses concitoyens, donc, madame Martine Forest et monsieur John Moseley.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

415

Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Madame Binet-Audet.

420

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Monsieur le Président, nous sommes des citoyens résidents engagés depuis plus de 30 ans dans la préservation et le développement du secteur patrimonial de Boucherville et nous

425 sommes très préoccupés par le projet de stabilisation des berges et de réparation des structures de soutènement en bordure du fleuve St-Laurent tel que proposé par la Ville de Boucherville.

430 Nous affirmons que le caractère naturel unique des berges du Vieux-Boucherville fait de l'allée de villégiature victorienne et du village patrimonial un tout de très grande qualité. L'harmonie et le charme indescriptible préservés au fil des ans se trouvent mis en péril par le nouveau projet de réfection qui implique l'abattage de plusieurs arbres sur la rive entre autres.

435 De tout le grand Montréal métropolitain, Boucherville a exceptionnellement su conserver une authentique beauté dans un esprit de simplicité et de naturel propre aux villages riverains anciens. C'est pourquoi toute intervention doit se faire avec énormément de sensibilité et de rigueur afin de conserver cette qualité identitaire unique.

440 Pourrait-on renforcer et améliorer les structures de soutènement actuelles sans tout refaire à neuf? Pourrait-on trouver des solutions à l'affaissement de ce boulevard qui préserveraient l'âme et l'histoire de cette allée seigneuriale?

Par ailleurs, nous croyons qu'on peut faire des interventions structurantes discrètes et pérennes qui maintiendront les berges et le dialogue qu'elles entretiennent naturellement depuis si longtemps avec le paysage des Îles de Boucherville.

445 Nous entendons proposer des solutions à moindre coût et à valeur ajoutée en faisant de ce tronçon stratégique du boulevard Marie-Victorin une promenade partagée et conviviale qui magnifiera l'ensemble du patrimoine bâti et naturel puisque ces deux éléments conjugués constituent un tout unique et doivent à notre avis être préservés dans la compréhension de notre histoire passée et à venir.

450 Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit tenue une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

455 Merci.

LE PRÉSIDENT :

460 Madame Binet-Audet, merci.

M. GUY BOURASSA

465

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'inviterais maintenant monsieur Guy Bourassa à présenter sa requête.

470

M. GUY BOURASSA :

Bonsoir.

475

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourassa, bonsoir.

480

M. GUY BOURASSA :

Bonsoir, merci de nous accueillir. Donc, à la suite de la séance d'information du BAPE sur le *Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve St-Laurent par la Ville de Boucherville*, nous avons pris connaissance de l'étude réalisée par le promoteur, des autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement.

485

De nombreux citoyens et citoyennes sont intervenus à la période de questions lors de la période d'information. Ce projet se présente comme un amalgame, un *package* de différents scénarios réalisables : La stabilisation des berges et de réfection de murets, une promenade piétonnière et le réaménagement de la piste cyclable « La Riveraine » à l'aide d'enrochements et de stabilisation végétale. Beaucoup d'interrogations sur ce projet, des questions sur la nature de certains travaux proposés et sur leur bien-fondé.

490

Étant donné que nous n'avons pas obtenu toutes les réponses à nos questions et que cela concerne la qualité et l'identité de notre cadre de vie, le patrimoine paysager à valoriser, j'aimerais que le projet soit discuté et évalué publiquement afin d'assurer la protection de territoires d'intérêt paysager.

495

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourassa, merci.

500

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

LE PRÉSIDENT :

Donc, la parole est maintenant au promoteur, monsieur Daniel Drouin, qui présenterait le projet durant environ 20 minutes.

Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert.

Monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

Merci, monsieur Magnan. Donc, comme on l'a noté précédemment, le titre du projet présenté est « *Restauration de murets de soutènement et stabilisation de berge en bordure du fleuve Saint-Laurent à Boucherville* ».

Donc, d'emblée, je précise, suite ou durant, du moins, la période de consultation et d'information, la Ville de Boucherville a transmis par lettre, en fait, une demande de retirer une composante qui avait été présentée au mois de mars et qui était la promenade, donc, sur murets. Fait que la présentation actuelle va porter strictement, donc, sur les murets de soutènement et la stabilisation de berge. Les éléments relatifs, donc, à la promenade ont été retirés.

Donc, tout d'abord, on va localiser les interventions. Donc, premier secteur, le Quai de Montarville. Vous connaissez bien le secteur, en fait, je vais vous montrer sur la carte. Donc, ici, du Quai Montarville au Parc Léandre-Lacaille, c'est le secteur où on vise à faire la restauration du muret. Donc, c'est le secteur qu'on qualifie, donc, du Vieux-Boucherville.

Deuxième secteur visé par les interventions, c'est ce qu'on appelle le secteur de La Riveraine, qui est situé entre la rue De Monts et la rue Birtz ici. Donc, secteur La Riveraine. Ici, le projet vise, en fait, la stabilisation de la berge de la piste cyclable, donc La Riveraine.

Les éléments, donc, de justification du projet pour le secteur du Vieux-Boucherville. Les murets datent d'environ 80 années et on constate actuellement une dégradation variable sur l'ensemble du muret. On constate par exemple des éclats de béton ou encore des fissures.

Donc, ici, vous avez une image qui est probablement un des secteurs les plus dégradés, en fait, du muret.

545 Également, dans un petit tronçon, on observe un signe de basculement ou de renversement du muret à proximité, en fait, du Quai Montarville.

550 Finalement, dans le cas du Parc Joseph-Laramée, le mur, ou ce qui permet de stabiliser finalement le parc est constitué en fait d'un enrochement et, actuellement, vous pouvez constater sur la photo qu'effectivement, il y a un affaissement qui se produit, les blocs décrochent et au haut, en fait, du mur, ce sont des blocs de béton préfabriqué et ceux-ci s'affaissent en partie.

555 En ce qui a trait au secteur de la piste cyclable La Riveraine, donc, ce qui est observé actuellement, c'est une érosion dans le talus. Vous avez sur l'image des témoignages, en fait, de certains mouvements. Petites fissures, à d'autres endroits, on en voit un peu plus loin, en fait, qui sont aussi très évidentes, il y a un mouvement, du moins en surface actuellement, qui témoigne d'un cisaillement, donc, ces fissures longitudinales dans le pavage de la piste cyclable.

560 Finalement, on doit considérer ces mouvements-là de sols parce qu'il y a présence d'infrastructures souterraines qui sont menacées, donc, il y a un gazoduc sous la piste cyclable.

Donc, les objectifs du projet sont les trois suivants : Il s'agit d'abord de protéger les infrastructures urbaines, donc que ce soit la route, les pistes cyclables, les conduites, le stationnement à proximité.

565 Évidemment, d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers de la piste cyclable et des routes à proximité.

Et finalement, dans les solutions qui sont apportées, en fait, l'objectif est de conserver l'intégrité et la superficie des deux parcs municipaux du Vieux-Boucherville.

570 Je vais laisser monsieur Verreault poursuivre sur les prochaines diapositives.

M. GHISLAIN VERREAULT :

575 Merci, monsieur Drouin. Donc, on va passer à la localisation plus précise des différents tronçons de l'intervention pour chacun des secteurs.

Pour le secteur du Vieux-Boucherville, la longueur totale d'intervention prévue est de 815 mètres, elle se fera sur quatre tronçons en continu, un premier tronçon qui part du Quai de

580 Montarville jusqu'à la marina, le second tronçon qui constitue le site de la marina, le troisième
tronçon et le quatrième tronçon qui constituent les sites des parcs Joseph-Laramée et Parc
Léandre-Lacaille.

585 Dans le secteur de la piste cyclable La Riveraine, on a aussi quatre tronçons qui vont être
touchés par les projets de stabilisation de berge. On a deux tronçons qui totalisent près de 400
mètres, l'intervention totale est de 453 mètres. Donc, deux tronçons plus grands qui totalisent
près de 400 mètres situés en amont du Club de Mézy et deux tronçons plus petits situés en aval.

590 Au niveau de l'étude d'impact, les principaux enjeux qui ont été identifiés, qui sont liés,
naturellement, avec les objectifs du projet : La protection des infrastructures publiques, la sécurité
des citoyens et des usagers dans le secteur du Vieux-Boucherville, qui est un secteur,
naturellement, fortement achalandé, la préservation de l'aspect actuel des parcs, leur superficie,
les parcs ont une valeur culturelle et patrimoniale très importante, la présence d'installations sur
595 les propriétés privées, on voit ici encerclés de bleu les secteurs où on retrouve des escaliers,
notamment, privés et des quais privés, donc, il y a ces considérations-là à prendre, naturellement,
pour l'accès des gens aux plans d'eau, aussi la présence d'accès récréotouristiques; ici, en
l'occurrence, là, les deux secteurs qu'on retrouve en rectangles verts ici, les deux rampes de mise
à l'eau, donc une première qui est située entre les deux parcs et une seconde qui est située à
l'extrémité nord du parc Léandre-Lacaille.

600 Dans le secteur aussi, on retrouve plusieurs sites et bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces
sites sont situés du côté est du boulevard Marie-Victorin, donc à l'extérieur des zones directes
d'intervention. On retrouve aussi une petite zone, un site qui est situé à l'extrémité ici, à
l'extrémité nord, qui est également en dehors des zones d'intervention.

605 Au niveau du secteur de La Riveraine, on retrouve également les mêmes éléments au
niveau de la protection des infrastructures publiques, la sécurité des citoyens et des usagers de
ces infrastructures, donc les piétons, notamment, et les cyclistes qui utilisent la piste cyclable qui
est située directement au-dessus ou en haut du talus.

610 La présence d'installations sur les propriétés privées, donc, encore là, des escaliers et
quais, on en voit plusieurs encerclés de bleu sur la photo, donc toute une série le long de la zone
d'étude d'installations privées.

615 Juste revenir, dans ce secteur-là, on ne retrouve pas, comme dans le secteur du Vieux-
Boucherville, des sites d'intérêt patrimonial.

620 Au niveau des principaux enjeux pour le milieu naturel dans le secteur du Vieux-Boucherville, on a la protection des arbres, on a des arbres, naturellement, situés en contrebas des murets et aussi des arbres situés en haut, notamment dans les parcs et dans le secteur, dans le tronçon 1 des peuplements, notamment des peuplements quand même assez jeunes, mais situés entre la piste cyclable et les murets.

625 On a la protection du milieu aquatique, qui est situé en bas, naturellement, des murets, constitués d'herbiers aquatiques. Ici, dans le secteur du Vieux-Boucherville, on a de petites unités, elles sont représentées en vert sur l'image, petites unités d'herbiers aquatiques qui se retrouvent un petit peu plus loin du mur dans des secteurs d'enneiement permanent.

630 On a également des zones de marais et de marécages qui longent, qui sont situés au bas des murets et qui diffèrent en termes de surface et de largeur selon les endroits où on se retrouve dans le secteur.

635 La protection de la faune et des corridors, qui est très importante aussi, on est naturellement dans une zone du chenal sud du fleuve St-Laurent dans laquelle on retrouve des communautés fauniques d'intérêt, notamment la communauté de poissons dans laquelle on retrouve plusieurs espèces à statut précaire.

640 Au niveau de La Riveraine, on retrouve également, au niveau du milieu naturel, un intérêt ou un enjeu important au niveau des arbres, la protection des arbres, les arbres qui sont situés en bas du talus riverain, dans le talus ou en haut ou à proximité des zones d'intervention.

645 La protection du milieu aquatique, encore, de la zone littorale qui est située devant le talus riverain avec encore la présence d'herbiers aquatiques dans la zone d'enneiement, la zone inondée de façon permanente, et la présence de marais et marécages plus près des talus riverains.

650 On a aussi pour ce secteur la protection de la faune, des habitats, on se retrouve dans le même tronçon, naturellement, dans le même chenal que le secteur qui est situé cinq kilomètres plus haut et c'est exactement les mêmes communautés et les mêmes particularités au niveau des communautés fauniques.

655 Au niveau des variantes retenues au niveau du tronçon 1 dans le secteur du Vieux-Boucherville, un tronçon qui a une longueur de 440 mètres, on prévoit sur la grande majorité de ce tronçon la réfection du muret par décapage et colmatage des fissures et un resurfaçage par une méthode de béton projeté pour refaire une surface d'une épaisseur d'environ 75 millimètres.

660 On a aussi l'installation de garde-corps qui sera fait sur l'ensemble du tronçon. Dans ce secteur, monsieur Drouin l'indiquait tout à l'heure, il y a une première section de 30 mètres qui est située du Quai de Montarville où on a un basculement ou un renversement du mur et une intervention qui devrait être faite un petit peu plus importante. Donc, la reconstruction d'une partie du mur en venant construire un mur qui va être fixé au mur actuel, un mur d'une épaisseur de 250 millimètres, fixé à l'aide de gougeons ancrés aussi avec des pieux foncés au roc et le tout tenu par des tirants foncés au roc.

665 Au niveau du tronçon 2, donc dans le secteur de la marina, on retrouve la même approche, notamment pour la réfection du muret, donc un décapage et un resurfaçage du muret avec, dans ce cas-ci, une démolition au niveau des 400 millimètres supérieurs du mur qui sont fortement dégradés.

670 Il y aura aussi une réfection de la partie de la surface de la piste cyclable avec aussi la partie directement de fondation sous cette surface et l'installation de garde-corps et de lampadaires tout le long du tronçon.

675 Dans le tronçon 3, le secteur où on retrouve présentement un enrochement qui protège la rive et un muret de blocs de béton qui surplombe cet enrochement-là, le projet prévu est la construction d'un nouveau mur de béton qui va être installé en retrait du mur de pierre actuel et qui va s'harmoniser avec les murs, les murets des tronçons adjacents.

680 On installe aussi du mobilier urbain, donc un garde-corps et également lampadaires dans ce secteur-là.

Tronçon 4, essentiellement un décapage, colmatage et resurfaçage du mur avec aussi l'installation de mobilier urbain. La longueur de ce tronçon est de 105 mètres.

685 Dans le secteur de La Riveraine, on a une variante retenue, une approche, dans le fond, qui est une approche mixte, qui combine empierrement et des techniques de génie végétal. La technique peut différer un petit peu d'un tronçon à l'autre, mais on est essentiellement avec une approche, cette approche mixte, avec une clé d'enrochement qui va être construite à la base du talus.

690 Cette installation-là va permettre notamment, étant donné le manque d'espace au niveau du talus, on a une piste cyclable, notamment, qui est située directement en haut de talus, va permettre de conserver ou de stabiliser le talus tout en réduisant la pente et réduisant énormément l'empiètement dans la zone littorale.

695

L'enrochement va se continuer sur une partie de talus, plus ou moins haute selon les sections, et on complète le tout avec des aménagements de génie végétal qui vont venir redonner un aspect plus naturel avec l'implantation de végétaux et une revégétalisation d'une grande partie du talus.

700

Les critères de sélection, donc, je l'indiquais, de conserver un aspect naturel. La protection du gazoduc, donc de la conduite de gaz naturel qui est située très près en haut de talus, sous la piste cyclable, et la stabilité, donc, assurer vraiment une stabilité et de stopper les mouvements de sols qu'on retrouve à plusieurs endroits dans ce tronçon.

705

Les impacts potentiels identifiés dans le cadre de l'étude d'impact, pour les phases construction et d'exploitation pour les deux secteurs, au niveau du milieu physique, premier impact, augmentation possible des matières en suspension et de la sédimentation dans le milieu aquatique.

710

On devra appliquer des mesures d'atténuation pour réduire ces impacts-là, notamment un balisage des zones d'intervention de façon à vraiment réduire les aires de déplacement, aussi une surveillance de tous les instants qui va permettre de regarder naturellement en fonction des conditions et qui pourrait même aller jusqu'à un arrêt de travaux s'il y a des problèmes particuliers qui sont observés de ce côté-là.

715

Il y a l'utilisation de membranes géotextiles et de barrières à sédiments pour contrer, justement, l'apport de sédiments dans le milieu et les travaux qui seront faits en période d'étiage de façon à travailler dans la majorité du tronçon à sec.

720

Au niveau de la contamination aussi, contamination des sols et des sédiments qui pourrait survenir par un déversement accidentel, il y a un risque de ce côté-là, il y a un plan d'intervention d'urgence qui va être effectué au départ, naturellement, et qui va être appliqué tout le long des travaux.

725

On pense notamment aussi à la présence de trousse de récupération des hydrocarbures qui vont être positionnées de façon stratégique aux endroits où il y a des interventions.

730

Il y aura une inspection régulière au niveau de la machinerie pour s'assurer de la bonne condition, de l'absence de fuites d'hydrocarbures et un ravitaillement qui va se faire à une distance réglementaire du plan d'eau.

Dans le cadre de l'étude, la Ville de Boucherville a déposé un plan de gestion des sols contaminés et un protocole pour réaliser un échantillonnage des sols dans les secteurs des

735 excavations, donc à l'étape de demande d'autorisation pour le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, il y aura une caractérisation qui sera faite et les résultats seront présentés pour soutenir cette demande d'autorisation et le programme de gestion des sols contaminés qui a été développé sera appliqué si requis.

740 Au niveau biologique, en phase de construction toujours, on a le déboisement, naturellement, qui va créer un impact et des inconvénients pour la faune, un dérangement qui va être créé aussi par les travaux dans les différents secteurs.

745 Les principales mesures d'atténuation : Effectuer le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux et pour la protection du milieu aquatique, comme je l'indiquais aussi tout à l'heure, effectuer les travaux en période d'étiage pour éviter de travailler dans le milieu aquatique directement, et donc travailler à sec.

750 Il y a un risque aussi de perturbation temporaire au niveau de la végétation du littoral. Dans le Vieux-Boucherville, on a évalué à environ une surface de 2 200 mètres carrés la surface qui est occupée devant les murets par les zones de marais et marécages, donc on devra bien baliser le déplacement dans ces secteurs-là avec la machinerie qui va se déplacer au bas du mur et aussi limiter au minimum tous les travaux de terrassement.

755 Dans le secteur de La Riveraine, aucun empiètement de la machinerie sera fait à la base du talus, les travaux étant faits par la machinerie directement en haut de talus.

760 Au niveau du milieu biologique, toujours les impacts potentiels qui sont associés à la présence de plantes exotiques envahissantes, donc principalement le roseau commun, qui est présent de façon importante dans le secteur de La Riveraine et d'une façon beaucoup moins importante dans un petit secteur au niveau du secteur du Vieux-Boucherville.

765 Les mesures qui seront prises avant les travaux, notamment baliser ces massifs, ceux qui sont dans les zones d'intervention, ceux qui sont à proximité, pour éviter toute circulation dans ces massifs-là.

Éviter de propager par un entretien, un nettoyage de la machinerie qui va travailler dans ces secteurs-là.

770 Disposer des résidus adéquatement. Donc, on entend par les résidus les tiges, les racines et les sols qui seront excavés dans les zones des massifs et les transporter dans des sites autorisés.

775 Il y aura, naturellement aussi, une préoccupation pour protéger les zones qui sont resurfacées et de revégétaliser ces surfaces-là.

780 Au niveau du milieu humain, impact potentiel lié naturellement aux objectifs du projet, assurer une sécurité des citoyens et des usagers, donc en appliquant une signalisation adéquate au niveau du chantier et en faisant un contrôle strict de l'accès au chantier par l'installation de clôtures temporaires pour limiter l'accès.

785 Perturbation de la circulation feront l'objet, naturellement, d'avis préalables de la part de la Municipalité pour informer les utilisateurs du réseau routier des travaux, des secteurs des travaux, les durées, etc., et une signalisation adéquate qui va permettre de faciliter la gestion du trafic pendant les périodes de travaux.

790 Les inconvénients qui peuvent être causés par le bruit et la poussière vont être contrés en partie en limitant, naturellement, pour le dérangement par le bruit, les travaux aux heures de travail de jour et en adoptant des méthodes adéquates pour limiter la poussière.

795 Je pense ici particulièrement dans le secteur du Vieux-Boucherville lors de la réfection des murets, les étapes de décapage, de sablage des surfaces, il devra y avoir des méthodes qui vont être adaptées pour éviter qu'il y ait de l'émission de poussière importante et de l'émission de sable dans le milieu aquatique.

Au niveau de la phase de construction, toujours au niveau du milieu humain, un impact potentiel au niveau de la perturbation des activités récréotouristiques.

800 Comme mesures d'atténuation, une signalisation adéquate aussi pour les cyclistes, notamment, avec l'installation de voies de contournement pour assurer la sécurité, notamment, des cyclistes, maintenir les accès aux descentes de bateau et, encore là, émettre des avis aux différents usagers.

805 En phase d'exploitation, les impacts négatifs permanents anticipés. Au niveau du milieu physique, naturellement, on n'anticipe aucun impact permanent. La stabilisation des berges et la réfection des murets va permettre notamment d'arrêter l'apport de sédiments et d'éclats de béton, notamment, et de toutes sortes de matière au niveau du milieu aquatique. Donc, on aura une stabilisation aussi qui sera faite dans le secteur de La Riveraine.

810 Pour la phase d'exploitation encore pour le milieu biologique, principaux impacts : La perte et le gain d'habitats aquatiques, selon les secteurs. Dans le Vieux-Boucherville, avec le retrait du

muret de béton qui va être construit dans le tronçon Joseph-Laramée, tronçon 3, on aura un gain de 100 mètres carrés de retrait, donc dans le secteur littoral.

815 Au niveau de La Riveraine, l'empiètement va être minimisé encore avec la pente qui sera quand même relativement abrupte, qui va permettre de réduire l'empiètement. Donc, une perte qui sera de 333 mètres carrés dans l'habitat du poisson dans ce secteur-là.

820 Les mesures d'atténuation, des compensations au niveau de l'habitat du poisson. La Ville est en discussion, naturellement, avec les ministères pour établir un projet de compensation qui va permettre de pallier pour les pertes anticipées.

825 Et naturellement, toujours dans le cadre des travaux, d'essayer de limiter au strict nécessaire les zones d'excavation, on pense notamment encore ici au niveau de La Riveraine, pour l'installation de la clé, donc de bien circonscrire la zone d'excavation qui va se faire devant le talus.

830 La perte de milieux humides. Dans certains secteurs, les impacts, en principe, seront de façon générale plus temporaires avec le déplacement de la machinerie dans le secteur du Vieux-Boucherville.

835 Pour quelques petites zones, on aura, naturellement, à intervenir pour reprofiler notamment les pentes et revégétaliser les surfaces qui auront été dénudées. Je pense notamment à un secteur, une pointe de marécage qui est située au droit de la rue Des Seigneurs où la partie qui est accolée au mur devrait être excavée.

Donc, on pourra reprofiler plus sous une forme par exemple d'îlots les berges de cet îlot-là, les pentes, et de revégétaliser ces surfaces-là de façon à éviter d'avoir des pertes.

840 Toujours au niveau du milieu biologique, la perte d'habitat pour les oiseaux et potentiellement pour les chauves-souris, naturellement lié au déboisement et, dans certains cas, réfection du mur.

845 On nous a mentionné notamment la présence d'hirondelles dans le secteur qui pourraient utiliser certaines ouvertures au niveau des murets, donc des barbacanes qui seraient désaffectées, donc, qui ne seraient plus utilisées, ou il n'y aurait plus d'écoulement d'eau à l'intérieur de ces barbacanes-là, il semblerait qu'il pourrait y avoir une utilisation pour la nidification.

850 Donc, on pourra, dans le cadre des travaux, conserver ces barbacanes-là, compenser les pertes d'arbres par des plantations et protéger les arbres à conserver, donc, en réduisant le plus possible au minimum les coupes au niveau des travaux.

855 Au niveau du milieu humain maintenant, les impacts potentiels, il y aura une modification à court et moyen terme au niveau des aspects visuels, donc associée à la coupe d'arbres dans les différentes zones d'intervention.

860 Cette coupe reste quand même minime, avec des chiffres quand même relativement qu'on pourra vous donner plus tard des chiffres au niveau des deux secteurs où on a une réduction ou, en tout cas, des arbres de différents calibres qui sont peu nombreux qui seront touchés, et cette perte-là sera quand même compensée par des plantations.

865 Sommaire des impacts permanents, aucun impact anticipé au niveau du milieu physique avec la stabilisation des talus.

 Au niveau du milieu biologique, une perte d'habitat de poisson, une perte nette de 233 mètres carrés qui est associée, naturellement, à la perte du secteur à la piste cyclable La Riveraine.

870 Et au niveau du milieu humain, modification de l'aspect visuel, une perte d'arbres dans les deux secteurs d'intervention.

875 Les impacts positifs reliés au projet, la sécurité, naturellement, qui va être améliorée au niveau des usagers, la protection des infrastructures et la pérennité des infrastructures pour une période à long terme.

 La stabilisation du talus dans le secteur de La Riveraine qui va permettre d'interrompre les mouvements de sols et l'apport de sédiments dans le milieu.

880 Les gains d'habitat de poissons au niveau du Vieux-Boucherville de 100 mètres carrés.

 Une amélioration des installations et des conditions pour les usagers dans les différents tronçons et l'installation de mobilier urbain, notamment garde-corps dans les tronçons et installation de lampadaires, notamment dans le secteur du Vieux-Boucherville.

885 On a ici quelques projections visuelles qui ont été effectuées dans le secteur du Vieux-Boucherville. Ils sont peut-être pas tous en même temps dans le même secteur, mais pourront

890 être utilisés à des périodes différentes, les oiseaux, les kayakistes et les observateurs dans le secteur. On aura un retour quand même assez rapide aux conditions initiales avant travaux.

895 Pour le secteur de La Riveraine, l'enrochement, on a une projection visuelle qui, à mon avis, est pas tout à fait ce qu'on retrouvera quand même à court et moyen terme avec les travaux prévus, avec l'approche mixte qui est prévue, donc une revégétalisation plus importante qui va être faite au niveau des enrochements le haut de talus.

900 L'enrochement ne sera pas aussi haut, ne se rendra pas jusqu'au haut de talus et il y aura un couvert végétal beaucoup plus dense qui va permettre de bien camoufler les enrochements, du moins dans une bonne partie des travaux.

905 Au niveau de l'échéancier et des coûts, dans le secteur du Vieux-Boucherville, du Quai de Montarville, donc le tronçon 1 à la marina, la réfection du muret est prévue pour 2018-2019 à un coût estimé de 1 675 000 \$.

910 Au niveau de la marina, tronçon 2, des travaux de restauration de muret qui seront faits également en 2018-2019 à un coût estimé de 370 000 \$.

915 Les tronçons 3 et 4, donc Parc Joseph-Laramée, où on fera la construction d'un muret de béton, et le Parc Léandre-Lacaille, où il y aura une restauration du muret, les travaux sont prévus pour 2017-2018 à un coût estimé de 2 500 000 \$.

920 Dans le secteur de la piste cyclable, la stabilisation du talus riverain sera effectuée en 2017 à un coût estimé de 1 100 000 \$.

925 Le coût total estimé, c'est le coût total des travaux, qui inclut les frais de contingence et les taxes, s'élèvera, selon l'estimation, à 5 650 000 \$.

Il y aura pendant les travaux une surveillance environnementale permanente qui sera effectuée. D'abord, un plan de protection qui devra être soumis par l'entrepreneur et accepté par le surveillant de chantier et, tout au long des travaux, une surveillance permanente qui permettra d'assurer le respect et l'application des mesures d'atténuation qui sont prévues.

Un programme de suivi aussi, suivi au niveau de la stabilité des infrastructures et un suivi des plantations, d'abord dans le cadre du contrat de l'entrepreneur, une garantie qui va faire en sorte que tous les plants morts au bout d'un an devront être remplacés.

Une entente aussi, ou un engagement que la Ville de Boucherville a pris auprès du ministère d'effectuer une inspection annuelle des plantations pour une période de 10 ans.

930 Et la Ville s'est également engagée à appliquer un programme de suivi et de contrôle annuel des espèces exotiques envahissantes pour une période de deux ans. C'est ce qui complète la présentation.

LE PRÉSIDENT :

935 Merci beaucoup, messieurs Drouin et Verreault, pour votre présentation.

Le registre est maintenant ouvert, nous serons de retour dans 15 minutes. Donc, je vous invite d'aller vous inscrire au registre, là, pour ceux qui voudraient poser des questions.

940 Et voilà. Donc, on lève la séance et on revient dans 15 minutes. Et je crois qu'il y a du café à votre droite si le cœur vous en dit.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

945

REPRISE DE L'AUDIENCE

950

LE PRÉSIDENT :

955 Bonsoir tout le monde, si vous voulez prendre place, nous allons recommencer nos travaux.

Donc, avant d'inviter la première personne à s'avancer pour poser sa question, ou ses questions, à ce stade-ci, j'aimerais vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents aujourd'hui et, dans l'affirmative, de nous en donner la liste.

960 **M. DANIEL DROUIN :**

Monsieur Magnan, je vais céder la parole à Marjolaine Bisson, qui a déposé effectivement les documents aujourd'hui.

965 **Mme MARJOLAINE BISSON :**

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien? O.K. Il y a plusieurs documents qui ont été déposés, dont le PTI, le plan triennal d'immobilisation, le plus récent, aussi la réglementation sur l'agrile du frêne et sur l'abattage d'arbres, également la mise à jour du résumé de l'étude d'impact.

970

Aussi, vous pourrez trouver les deux coupes type des deux secteurs qu'on a mentionnés dans le Vieux-Boucherville et le secteur de La Riveraine, où est-ce qu'on peut voir qu'est-ce qui est représenté par le milieu aquatique, le littoral, l'avant-plage, la berge, la rive, la ligne naturelle des autres eaux, par rapport aux infrastructures qu'on veut effectuer.

975

Également, l'étude de potentiel archéologique d'Ethnoscop réalisé il y a trois ans. Aussi, la localisation des espèces envahissantes, de certaines espèces envahissantes au niveau du Vieux-Boucherville et de La Riveraine.

980

Également de la politique de développement durable, qui se trouve à être l'agenda 21. Puis la présentation que vous avez vue ce soir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

985

Merci beaucoup. Je demanderais la même chose à nos personnes-ressources. Donc, est-ce que certains ont déposé des documents aujourd'hui? Ça va.

Oui, si vous pouviez nous le donner, nous dire quels documents ont été déposés.

990

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Oui. Donc, j'ai déposé la semaine dernière, par voie électronique, les lignes directrices pour la conservation des habitations fauniques, quatrième édition 2015.

995

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame Fraser.

1000

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GUY BOURASSA

1005

LE PRÉSIDENT :

1010

Donc, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants. Donc, monsieur Guy Bourassa.

M. GUY BOURASSA :

1015

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1020

Monsieur Bourassa.

M. GUY BOURASSA :

1025

Donc, à moi de briser la glace. Une première série de questions, donc deux, peut-être sur le caractère nécessaire ou non nécessaire de certains travaux, et je vais prendre comme exemple la portion 3 du Parc Joseph-Laramée et puis au sujet du mur d'enrochement.

1030

Donc, dans le rapport, on peut lire, pour ce qui est du mur du Parc Joseph-Laramée, au tronçon 3, « *Six options du mur à construire à l'endroit du mur de pierre existant ont été proposées* ». J'aimerais attirer votre attention sur « *Six options de mur à construire* ».

1035

Donc, ma question c'est : Pourquoi la variante pour ce tronçon de mur est le mur de béton? Pourquoi la construction d'un nouveau mur? O.K., pourquoi la construction d'un nouveau mur? Donc, on s'interroge, peut-être que le mur existant pourrait être tout simplement réparé et puis à ce moment-là, il y aurait pas besoin de construire un nouveau mur.

Deuxième question...

LE PRÉSIDENT :

1040

On va y aller une question à la fois et là, je vais demander au promoteur de répondre à votre question d'abord.

M. GUY BOURASSA :

1045 Ah, O.K., il répond?

LE PRÉSIDENT :

1050 Oui. Oui, c'est bon, oui.

M. GUY BOURASSA :

Je pensais que les réponses venaient plus tard.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Non, non, c'est ça.

M. GUY BOURASSA :

1060 O.K., c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

1065 Donc, voilà. Donc, monsieur Drouin, je vais vous laisser la chance de répondre ou de déléguer votre réponse à quelqu'un.

M. DANIEL DROUIN :

1070 Je vais déléguer la réponse à une personne plus compétente que moi en matière d'ingénierie, donc je vais demander à monsieur Poirier de répondre.

M. CLAUDE POIRIER :

1075 Merci, Monsieur le Président.

1080 Pour répondre à la question, le mur existant en pierre, on a vu que la durée de vie est beaucoup plus courte que le mur de béton qui est là depuis au-delà de 80 ans et que, côté verticalité, a pas bougé et fait toujours son emploi. Donc, on a décidé d'y aller encore avec le mur de béton justement pour préserver, je dirais, les actifs du parc, pour pas perdre de superficie et

ainsi de suite, puis aussi une question d'uniformité, et aussi, ça nous permettait entre autres de limiter les impacts dans la berge et aussi de gagner un peu d'habitat de poisson. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1085

Alors, monsieur Bourassa, je vais vous permettre de poser votre deuxième question.

M. GUY BOURASSA :

1090

D'accord. Donc, par contre, dans l'étude, on voit pas d'alternative, donc, est-ce qu'il y a quand même des alternatives, est-ce qu'il y a quand même d'autres façons de faire qui auraient pu être envisagées dans l'étude? Et puis, sur la distance de 150 mètres du mur, on s'aperçoit que oui, il y a comme un renflement, oui, sur le coin, il y a un effondrement, mais le mur fait quand même 150 mètres.

1095

Donc, est-ce qu'aussi, dans l'étude, il y a une firme qui a été mandatée pour mesurer, je dirais, le degré de dangerosité du mur? Est-ce que le mur est dangereux, est-ce que le mur est instable sur ses 150 mètres?

1100

M. CLAUDE POIRIER :

Donc, vous m'avez adressé la question, je vais la rediriger à monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

1105

Je vais donc la rediriger à monsieur Collard, donc de la firme Génipur.

M. ÉRIC COLLARD :

1110

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Au moment des relevés de terrain, on a fait un relevé topographique du mur sur toute la longueur puis on a vérifié son profil, sa linéarité, autant verticale que longitudinale puis on a pu constater qu'il y avait vraiment un mouvement dans le mur à différents endroits.

1115

Donc, de façon globale, on a pu constater que le mur représentait des problèmes de stabilité. La volonté de tout le monde, c'est de faire les travaux puis avec le moins d'impact, mais de bien les faire aussi. Donc, dans cet esprit-là, pour pas revenir dans cinq ans, 10 ans, 15 ans, ou même 20 ans, on a fortement recommandé de reconstruire le mur, qui présentait des faiblesses sur sa totalité.

1120

On recommandait aussi de le refaire en béton pour faire une harmonisation avec tout le secteur de Parc Laramée-Lacaille et jusqu'au secteur de la marina et du Quai de Montarville.

LE PRÉSIDENT :

1125

Merci beaucoup.

Donc, monsieur Bourassa, je vous remercie beaucoup.

1130

J'aurais une question complémentaire à la première question de monsieur Bourassa. Vous avez fait référence tout à l'heure que le mur a fait le travail pendant 80 ans, et simplement pour l'information du public et de la commission, l'enrochement, lui, dans le même secteur a été construit en quelle année?

1135

M. CLAUDE POIRIER :

Malheureusement, je connais pas cette réponse-là, mais c'est quelque chose qu'on pourrait regarder puis vous le soumettre dans les prochains jours.

1140

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Donc, c'est ça, d'ici les 48 prochaines heures, donc, on aurait besoin d'obtenir cette réponse-là, simplement pour des questions de comparaison.

1145

Donc, merci beaucoup, monsieur Bourassa.

Madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1150

Oui, bonjour. Moi, j'aimerais me retourner vers les personnes-ressources, je voudrais savoir, concernant le choix que le promoteur a fait, qu'est-ce que vous en pensez, pour le tronçon 3, de ne pas procéder par l'enrochement, mais plutôt d'y aller par un mur de béton.

1155

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Notre balise, c'est la politique de protection des rives, c'est vraiment nos lignes directrices et effectivement, le mur de béton, c'est habituellement utilisé en dernier recours, sauf que notre rôle

1160 au ministère, c'est pas de faire une contre-expertise, de proposer d'autres alternatives, c'est vraiment d'évaluer les impacts du projet qui sont proposés.

1165 On va poser des questions au promoteur pour qu'il justifie que c'est vraiment la solution qui est la meilleure, dans le fond, qu'il propose, et il y a plusieurs questions qui ont été posées à ce sujet puis la justification nous semblait, en tout cas, pas nécessairement acceptable, là, parce que l'acceptabilité du projet débute, mais c'est notre rôle de regarder l'impact du projet et non pas de proposer d'autres variantes.

LE PRÉSIDENT :

1170 Merci beaucoup.

Donc, monsieur Bourassa, je vous remercie beaucoup.

1175 Et là, nous débutons notre séance et on est tous en train de se mettre en forme, donc, ce serait important que les intervenants, les personnes qui posent les questions, me posent la question à moi et que ceux qui répondent à la question me répondent à moi. Et la raison de ça, c'est que c'est une procédure du BAPE qui évite de créer des situations conflictuelles, donc, que quelqu'un regarde avec un peu d'émotion dans le visage son répondant ou la personne à qui il pose une question et ça évite de créer ces situations-là.

1180 Donc, je vais vous demander à tous d'avoir la même discipline que l'on s'impose nous-mêmes. Donc, voilà. Et c'est pas plus compliqué que ça, même ça devrait rendre le processus d'autant plus facile pour les personnes qui posent les questions.

1185

Mme DENISE FILLION

1190 **LE PRÉSIDENT :**

1195 Donc, je vais demander à la deuxième personne inscrite au registre, madame Denise Fillion, de s'avancer pour poser ses questions.

Madame Fillion.

Mme DENISE FILLION :

1200 Merci. Suite au retrait de la promenade, modification communiquée au ministère de
l'Environnement, c'est plus simple de le raccourcir comme ça, le 20 avril, de nouvelles coupes
type pour la restauration du muret devaient être transmises. L'ont-elles été? Ce que j'ai entendu
tantôt, ça semblait être des coupes type plus dans le secteur Riveraine, peut-être que j'ai mal
1205 saisi, et si ça a pas été transmis, est-ce qu'elles vont l'être? Est-ce qu'elles vont l'être avant la
date limite pour la remise des mémoires?

LE PRÉSIDENT :

1210 Merci. Donc, simplement pour avoir une précision, donc vous faites allusion aux coupes
des arbres ici?

Mme DENISE FILLION :

1215 Non, excusez, aux coupes type?

LE PRÉSIDENT :

Aux coupes type, parfait.

1220 **Mme DENISE FILLION :**

Aux coupes type.

LE PRÉSIDENT :

1225 Non, c'est bon, c'est bon, c'est moi qui ai mal entendu.

Mme DENISE FILLION :

1230 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

1235 Donc, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

1240 Oui, donc, les coupes type, effectivement, sont fournies dans le résumé du projet, ça a été déposé.

LE PRÉSIDENT :

1245 Donc, qui sont dans le document, puis je comprends, là, que c'est parce qu'il y a beaucoup de documents qui ont été déposés au registre. Donc, le résumé, c'est le document PR-3.1.

Mme DENISE FILLION :

1250 Mais ils l'étaient pas encore en date d'aujourd'hui, là?

M. DANIEL DROUIN :

1255 C'est depuis aujourd'hui que c'est déposé, voilà.

Mme DENISE FILLION :

Ah, aujourd'hui? O.K., O.K., c'est beau. C'est beau. Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1260 Oui, allez-y.

Mme DENISE FILLION :

1265 Est-ce que le projet sera modifié pour exclure la portion du mur enfouie par le remblai constituant la pointe Des Seigneurs, vu qu'il a été protégé par ledit remblai au fil des années et qu'il y a des arbres devant.

LE PRÉSIDENT :

1270 Parfait, merci.

1275 Monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

1280

Je vais demander à mes collègues, en fait, Éric, monsieur Collard, non? C'est la section du muret face à la pointe Des Seigneurs. Si vous me permettez, je vais prendre quelques secondes pour aller peut-être chercher une image, on a quand même pris soin cette semaine de tenter de faire des images des secteurs, donc, on va pouvoir parler de la même chose et visualiser, finalement, le secteur.

1285

C'est bien ça? Voilà. Madame Fillion, est-ce que c'est bien le secteur dont vous parlez?

Mme DENISE FILLION :

1290

Oui. On voit mieux, par contre, le mur comme tel quand il y a une autre prise de vue qui est prise à partir du bord de l'eau, là, comme tel. Je sais pas si vous en avez d'autres, là.

M. DANIEL DROUIN :

Je vais déplacer légèrement, si vous me permettez.

1295

Mme DENISE FILLION :

On peut voir comme ça, oui.

M. DANIEL DROUIN :

1300

Oui, et l'autre juste avant. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1305

La réponse à la question?

M. DANIEL DROUIN :

1310

Oui, donc, en fait, votre question, en fait, vous nous demandez si cette section du muret va être refaite alors que c'est protégé?

Mme DENISE FILLION :

En fait, sur 25 mètres...

1315

M. DANIEL DROUIN :

Oui.

1320

Mme DENISE FILLION :

... il y a 25 mètres qui est enfoui par le remblai de la pointe, qui est protégé par le remblai de la pointe et qui est protégé par des arbres, des immenses arbres qui sont environ un mètre du mur. Donc, le fait de déterrer le mur ferait en sorte de couper les arbres. Ma question : Est-ce nécessaire?

1325

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien votre question, donc, la terre arrive au niveau du mur et donc, vous demandez si c'est nécessaire d'aller enlever de la terre jusqu'à la base du mur pour faire une réfection ou rajouter du ciment en surface.

1330

Mme DENISE FILLION :

Vu qu'il est de toute façon protégé, là.

1335

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1340

M. DANIEL DROUIN :

Donc, monsieur Poirier va répondre.

1345

M. CLAUDE POIRIER :

Monsieur le Président, il y a une petite section ici, il y a même un petit chemin qui descend directement d'en haut et il y a un remblai qui est là. Donc, il est pas prévu de venir excaver devant le mur où est-ce qu'il y a le remblai existant, mais tout le long du mur en arrière, je dirais, de la petite île, il y a une distance d'environ trois mètres que le mur est déjà tout exposé, donc qu'on vient pas excaver pour modifier.

1350

1355 Et il y a, je dirais, un arbre qui est très important, qui est celui-là ici, qui est à un mètre du mur et qu'on ne touchera pas, que c'est pas prévu du tout, là, d'y toucher. Mais la portion, je dirais que c'est pas si long que ça, où est-ce qu'il y a une descente déjà qui s'est faite naturellement, il est pas prévu d'y toucher.

Mme DENISE FILLION :

1360 O.K. Parce qu'effectivement, ce que monsieur Poirier mentionne aussi, il y a un exutoire pluvial et vis-à-vis l'exutoire pluvial, effectivement, il y a un genre de chenal qui est là, il y a aucun problème d'aller travailler là, mais je m'inquiétais pour la portion qui était remblayée et en arbres comme tels. Je pense j'ai posé mes deux questions.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je pense que oui, vous pourrez revenir tout à l'heure suite à une réinscription au registre. Merci beaucoup, madame Fillion.

1370 **Mme DENISE FILLION :**

Qu'on fait immédiatement?

LE PRÉSIDENT :

1375 Pardon?

Mme DENISE FILLION :

1380 Qu'on fait immédiatement, la réinscription?

LE PRÉSIDENT :

1385 Oui, si vous voulez, vous y allez immédiatement.

Mme DENISE FILLION :

Merci.

1390

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais laisser la parole à ma collègue, madame Gauthier.

1395

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui. Alors, j'ai quelques questions concernant ce secteur-là. Donc, est-ce que la machinerie va passer par cette descente-là pour aller faire les travaux le long de la rive?

1400

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Poirier.

1405

M. CLAUDE POIRIER :

Pour le cas des travaux, il est pas prévu de faire descendre la machinerie là. Vu qu'on va travailler en période d'étiage, il y a toujours moyen, via le Quai Montarville, à l'autre extrémité, de procéder. Parce qu'en haut du talus, bien sûr, il y a beaucoup de végétation et ainsi de suite, donc, idéalement, on va utiliser les descentes existantes.

1410

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Alors, j'ai d'autres questions. On a de la difficulté à bien comprendre le volume qui va être retiré parce que, selon certaines données, on parle de 125 mètres carrés qui seraient excavés au pied du mur; après ça, on dit qu'on va retirer un volume de 30 mètres carrés. Est-ce que vous pouvez bien nous expliquer quels sont les volumes qu'on va excaver?

1415

M. CLAUDE POIRIER :

Oui, parfait. Pour ce qui est de l'excavation qui va avoir lieu je dirais dans la section du Vieux-Boucherville, c'est surtout les 30 premiers mètres, où est-ce qu'on doit excaver un petit peu au pied du mur et venir installer des pieux, je dirais, pour renforcer le mur existant, et un ancrage qui va être fait – je sais pas si t'as la coupe, ça serait peut-être une bonne chose, une image vaut mille mots, là.

1420

1425

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Alors, les 30 premiers mètres à partir du Quai de Boucherville?

1430

M. CLAUDE POIRIER :

Exactement, du Quai Montarville.

1435 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K., ça, ça va.

M. CLAUDE POIRIER :

1440

On va le voir avec la coupe. C'est ça. Donc, on voit ici qu'il y aurait une petite excavation à faire à cet endroit-là pour insérer un nouveau pieu, donc pour mettre une surface de mur, je dirais, un petit peu plus épaisse qui va être attachée au mur existant et un tirant qui va être installé en ancrage pour justement stopper le mouvement, limiter le basculement. Mais c'est juste pour les 1445 30 premiers mètres; le restant, le mur est encore bien droit et bien solide, fait que de cette façon-là, on vient pas remanier les sols en avant du mur, mais il y a légèrement un peu d'excavation à faire, je dirais, au pied du mur.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1450

O.K.

M. CLAUDE POIRIER :

1455

Donc, le gros de l'excavation, c'est cette section-là.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Mais vous parlez également d'une excavation de 125 mètres carrés.

1460

M. CLAUDE POIRIER :

Si on doit regarder, faut excaver au moins peut-être un mètre, un mètre et demi en avant...

1465 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K.

1470 **M. CLAUDE POIRIER :**

... sur une distance de 30 -35 mètres. Donc, on est allé avec le pire cas.

1475 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Est-ce qu'il y a d'autres sections où est-ce qu'il va y avoir de l'excavation ou c'est la seule section sur le secteur du Vieux-Boucherville?

1480 **M. CLAUDE POIRIER :**

Oui, c'est vrai, ça l'inclut aussi le nouveau mur dans le Parc Laramée, il y aura un petit peu d'excavation à faire, c'est vrai, pour faire la semelle, la *footing* du nouveau mur. C'est vrai, il y a cette section-là aussi.

1485 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Et pour revenir au marécage, est-ce qu'il va y avoir de l'excavation?

1490 **M. CLAUDE POIRIER :**

Non, il est pas prévu d'excavation dans ce secteur-là. Le mur est déjà dénudé, donc on peut travailler direct.

1495 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1500 Moi, j'aurais une autre question en lien avec la photographie qu'il y avait tout à l'heure, la pointe qui s'avance, est-ce que c'est bien là qu'on parle qu'il va y avoir une récupération de 100 mètres carrés dans l'habitat du poisson?

1505 **M. DANIEL DROUIN :**

En fait, là où il y aura récupération d'une superficie pour l'habitat du poisson, c'est plutôt face au Parc Laramée.

LE PRÉSIDENT :

1510

Face au parc. O.K., bon bien, je reviendrai avec ma question tout à l'heure, à moins que vous ayez une photo proche. Parce que nous, on a fait une visite du site cet après-midi et donc, est-ce que vous avez une photo là où vous allez avoir cette récupération?

1515

M. DANIEL DROUIN :

Oui, on va vous dire ça.

LE PRÉSIDENT :

1520

Comme ma question a été posée, donc on va essayer de la...

M. DANIEL DROUIN :

1525

Tout à fait, on va tenter d'y répondre.

LE PRÉSIDENT :

1530

O.K., sur ce secteur-là, c'est beau. Ah bon, c'est ça. Je dirais pas qu'on est en hautes eaux, mais on n'est pas en étiage et on se demande, moi, je me demandais comment on va vraiment récupérer de l'habitat du poisson dans ce secteur-là, parce que même aujourd'hui, l'eau est quand même assez haute et puis là, bien, on est encore sur le gravier. Donc, je peux pas voir comment il va y avoir 100 mètres carrés de récupération d'habitat du poisson. Ou j'ai mal compris sans doute comment c'était exprimé. Est-ce que quelqu'un pourrait nous donner des explications à ce niveau-là?

1535

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Collard va répondre.

1540

M. ÉRIC COLLARD :

1545

Oui, Monsieur le Président. Avec le glissement du mur actuel, bien, je vais essayer d'y aller avec des explications d'abord, le mur, la pente est étalée sur peut-être quatre, cinq à six mètres. Donc, en construisant un mur en béton, qui est pratiquement vertical, on a pu le positionner de façon à ce que le pied du mur soit plus à l'intérieur du parc que le pied du mur actuel. C'est de cette façon-là qu'on a pu déterminer le 100 mètres carrés.

1550 Parce que oui, c'est vrai, à l'entrée là, on a un peu comme du sol un peu plus grand, mais plus loin, le sol se rapproche beaucoup plus du mur actuel puis c'est à ces endroits-là qu'il va y avoir le gain.

LE PRÉSIDENT :

1555 J'ai compris une histoire que le mur, donc là, vous construisez le mur en béton derrière l'enrochement. Donc, ensuite, vous allez enlever l'enrochement et ça, c'est ce qui va libérer le 100 mètres carrés, et j'ai marché à peu près toute la zone d'enrochement et puis je peux pas voir comment à l'automne, par exemple, dans une période de fraie, il y a de l'eau qui va se rendre là.

1560 Est-ce que ça vous avez avec les courbes de niveaux ou est-ce que vous avez la certitude que l'eau va se rendre là pendant la période de reproduction des poissons? Parce que lorsqu'on parle d'habitat du poisson, faut que les poissons puissent s'y rendre.

M. DANIEL DROUIN :

1565 Monsieur le Président, je vais laisser mon collègue, monsieur Verreault, répondre à ça.

LE PRÉSIDENT :

1570 Merci.

M. GHISLAIN VERREAULT :

1575 Alors, Monsieur le Président, la notion d'habitat de poisson, on s'est servi, naturellement, de la cote du deux ans, l'élévation de deux ans.

LE PRÉSIDENT :

1580 Ça va.

M. GHISLAIN VERREAULT :

1585 Sur la figure qui montre la coupe, si on peut le voir, on a l'élévation dans le mur, donc on la voit, c'est la ligne des hautes eaux, qui va se rendre jusqu'au mur. Donc, tout ce qui a été considéré, tout ce qui est retraits au niveau du mur est considéré comme un gain en habitat du poisson.

LE PRÉSIDENT :

1590 Et ça, ça tient compte du remblai qu'il y a actuellement de gravier. Donc, là, ce qu'on voit là, c'est le remblai que l'on voit sur le terrain?

M. GHISLAIN VERREAULT :

1595 Pour la coupe, je peux pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

1600 Je pense que ce serait une chose à vérifier.

M. GHISLAIN VERREAULT :

Non, c'est pas la bonne coupe, c'est ça, excusez. On va vérifier avec la bonne coupe.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que mon point, c'est qu'il y a du gravier, il y a une petite plage de gravier qui est quand même assez élevée et je me demande comment l'eau va faire pour monter jusque-là, puis ici, c'est seulement pour éclaircir ce point-là pour la commission et pour le public. Ou si vous préférez nous donner ce détail-là plus tard?

1610

M. DANIEL DROUIN :

On va aller chercher la bonne diapo.

1615

M. GHISLAIN VERREAULT :

Alors, sur cette coupe-là, Monsieur le Président, on voit l'élévation, encore là, du 8.15, qui est le niveau de récurrence deux ans, qui vient jusqu'au mur. Donc, encore là, on a considéré vraiment tout ce qui est devant le mur comme étant un gain au niveau de l'habitat du poisson.

1620

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1625

M. GHISLAIN VERREAULT :

On a 150 mètres qui est gagné à ce niveau-là, dans lequel on soustrait l'épaisseur des murs dans les autres tronçons, ce qui fait qu'on a un 100 mètres net gagné.

1630

LE PRÉSIDENT :

Donc, à ce moment-là, je vous demanderais peut-être de nous donner une réponse écrite sur le niveau de la plage en gravier qu'il y a là. Si la plage en gravier est à 8.25 mètres, même si on est à 8.15 mètres de récurrence deux ans, les poissons pourront pas se rendre là. Donc, c'est simplement je voudrais avoir, comment dirais-je, l'évidence que c'est un calcul qui est basé non seulement sur le niveau de l'eau par rapport à la base du mur, mais le niveau du mur par rapport à la grève qu'il y a dans ce coin-là, qui semble être une grève assez permanente.

1635

Et je vais laisser maintenant ma collègue, madame Gauthier, poser une autre question en lien avec cette zone-là.

1640

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, encore pour la section du marécage, vous mentionnez que le marécage situé, bon, à la rue Des Seigneurs, constitue une halte potentielle pour la faune et possède une valeur sociale, car la pointe est fréquentée par la population locale. Pourriez-vous, premièrement, nous expliquer un peu halte potentielle pour quelle faune et, deuxièmement, c'est quoi la valeur sociale et qui fréquente cette pointe-là. Et est-ce que vous prévoyez – comme troisième sous-question – est-ce que vous prévoyez des travaux d'amélioration écologique sur cette pointe-là?

1645

1650

M. DANIEL DROUIN :

Je vais inviter monsieur Verreault.

1655

M. GHISLAIN VERREAULT :

Si vous nous permettez, on va juste rejeter un coup d'œil dans l'étude de façon à vous répondre.

1660

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Je peux vous donner la référence, si vous voulez.

1665 **M. GHISLAIN VERREAU :**

Oui, s'il vous plaît.

1670 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

C'est le PR-5.1, à la page 14.

M. GHISLAIN VERREAU :

1675 Parfait, merci, on regarde.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1680 Et puis excusez, pour les travaux d'amélioration écologique, vous pouvez voir le PR-6 et puis il y a à la page 50 aussi du PR-5.1.

LE PRÉSIDENT :

1685 Donc, je comprends que vous allez fournir une réponse plus tard? C'est bon, merci beaucoup.

M. MARCEL COUTURE

1690

LE PRÉSIDENT :

1695 Donc, là, je vais inviter monsieur Marcel Couture à s'avancer pour poser ses questions.

Je vous remercie, monsieur Couture, de votre patience.

M. MARCEL COUTURE :

1700 Alors, bonsoir. J'ai quelques petites questions. La première, ça concerne la durée des travaux, pas l'année, mais la durée en termes de semaines ou de mois. Je comprends qu'il va y avoir des phases aussi, alors, j'aimerais savoir est-ce qu'on a une bonne idée de la durée des travaux, parce que ce sont des entrepreneurs qui vont réaliser ces travaux-là.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, merci beaucoup, monsieur Couture.

Monsieur Drouin?

1710

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Collard, êtes-vous en mesure de répondre à cette question sur la durée des travaux?

1715

On devra le vérifier. En fait, c'est variable selon les tronçons, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

1720

Donc, monsieur Couture, on aura cette réponse-là à vos questions sur le site Web d'ici 48 heures.

M. MARCEL COUTURE :

1725

O.K. Disons, moi, je vais me permettre une suggestion, étant donné que vous proposez des réaliser des travaux durant la période d'étiage, l'étiage du fleuve St-Laurent ici à Montréal...

LE PRÉSIDENT :

1730

On peut pas accepter votre question, c'est dans la deuxième phase de l'audience publique, puis on doit respecter ça sinon ça va devenir un peu...

M. MARCEL COUTURE :

1735

O.K., d'accord. O.K., pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1740

Donc, allez-y avec votre deuxième question. Merci beaucoup.

M. MARCEL COUTURE :

1745 Ma deuxième question, c'est peut-être un peu ésotérique pour un petit projet comme ça, mais est-ce qu'on prend en compte les changements climatiques qui ont un effet sur le fleuve St-Laurent, sur le débit du fleuve, sur les niveaux, vous faites des références au niveau centenaire, aux codes d'étiage, etc.?

1750 Et l'autre point, en fait, et c'est des recommandations des spécialistes du domaine, normalement, lorsqu'on fait des travaux en milieu municipal, on doit essayer d'avoir des mesures d'adaptation, par exemple aux changements climatiques, et dans ce cas-ci, un élément que je vois, c'est le drainage urbain, parce qu'il va y avoir du drainage de rue et j'ai pas vu d'explication comment on allait faire le drainage.

1755 Donc, je pourrais peut-être poser deux questions dans la même, une, est-ce qu'on a pris en compte les changements climatiques pour les éléments que j'ai mentionnés et comment, quel type d'installations prévoyons-nous pour le drainage urbain, parce qu'on longe Marie-Victorin entre autres.

1760

LE PRÉSIDENT :

Et donc, je comprends que c'est une sous-question qui est en lien avec les changements climatiques?

1765

M. MARCEL COUTURE :

Aussi, oui.

1770

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est bien. Donc, je vais laisser monsieur Drouin répondre ou déléguer quelqu'un qui pourrait répondre à cette question-là.

1775

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur le Président, je vais laisser monsieur Poirier répondre pour la question du drainage urbain et les types d'installations requises.

1780

M. CLAUDE POIRIER :

1785 En ce qui concerne le drainage pluvial, on peut quand même dire que dans, je dirais, les cinq, six dernières années, il y a eu beaucoup de conduites séparatives qui ont été faites, donc, il y a eu beaucoup de conduites unitaires qui ont été séparées, donc ça nous aide beaucoup.

1790 Pour ce qui est des émissaires, pour l'instant, il y a pas de problématique en tant que telle et, bien sûr, il y a des travaux à faire, mais on a toujours les normes du ministère, et ainsi de suite, à respecter. Donc, on s'assure toujours de les faire et les récurrences, pour l'instant, y ont pas été changées ou quoi que ce soit puis on s'assure de les respecter, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

1795 Bon. Donc, monsieur Poirier, j'aurais préféré que vous vous adressiez à moi, c'est une question, c'est comme la course à pied, on va essayer de s'entraîner tout le monde.

1800 Maintenant, en lien avec les changements climatiques, parce que la question se pose, est-ce qu'on a tenu compte des changements climatiques dans la configuration du projet dans son ensemble, je dirais?

M. DANIEL DROUIN :

1805 En fait, je vais tenter un début de réponse. Pour la question du drainage, moi, je comprends qu'actuellement – et mes collègues pourront me rectifier – au niveau du drainage de rue, qui est dirigé vers le fleuve, à ma connaissance, il est prévu dans le projet de maintenir les mêmes ouvrages, les TBO et compagnie, il y aura pas nécessairement de changement à ce niveau-là.

1810 Ensuite, pour ce qui est de d'autres aménagements en lien avec les récurrences du fleuve, évidemment, on peut pas prévoir exactement ce dont sera fait le futur, mais pour ma compréhension actuellement, avec l'historique des niveaux du fleuve, c'est que le fleuve va plutôt à la baisse actuellement. Donc, de façon générale, on n'a pas des niveaux naturels dans le fleuve, c'est un fleuve qui est contrôlé au niveau des débits, entre autres avec les Grands Lacs, 1815 mais les statistiques montrent qu'effectivement, de façon générale, les niveaux baissent.

Donc, les niveaux centenaires et compagnie, bon, sont à la baisse, de toute évidence, depuis quoi, une trentaine d'années, si je me souviens bien.

1820

LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser la parole à ma collègue.

1825 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1830 Je suis pas sûre qu'on a répondu à la question ici du participant. Est-ce que vous pourriez nous décrire davantage, justement, tout ce système de captation-là, soit des eaux du ruissellement, on parle de gouttières, on parle de conduites d'égout pluvial, de conduites gravitaires d'évacuation. Pouvez-vous nous décrire un petit peu dans l'ensemble comment est-ce que ça se fait et les différentes infrastructures que vous avez? Merci.

M. CLAUDE POIRIER :

1835 Bien sûr, pour ce qui est du réseau pluvial de la ville de Boucherville, une partie, je dirais, de la ville, je dirais du côté nord et côté est, les émissaires pluviaux sont dans le fleuve. Il y a eu des nouveaux émissaires qui ont été faits dans les dernières années et ils ont été faits en respectant, bien sûr, la nouvelle Politique de gestion des eaux pluviales.

1840 Les ouvrages existants, dans le cas de notre projet ici, il y en a, je dirais peut-être un émissaire qu'on croise à Des Seigneurs. Les autres, c'est juste des conduites en surface pour drainer juste la rue, qui sont dans le fleuve, qu'il est prévu de les réparer parce que c'est une source de dégradation du mur. Donc, c'était prévu de faire des réparations ponctuelles.

1845 Mais il y aura pas une nouvelle amenée d'eau ou quoi que ce soit prévue dans les travaux puis en ce moment, peut-être juste pour répondre à la question de monsieur concernant les changements climatiques, vu qu'on touche pas aux conditions actuelles ou quoi que ce soit, ou on n'amène pas un nouvel apport d'eau ou quoi que ce soit, ça avait pas été regardé dans ce dossier-ci.

1850 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

1855 Vous venez juste de mentionner qu'il y a une dégradation des murs à la hauteur des gouttières, est-ce que c'est ce que j'ai compris? Est-ce que vous pouvez élaborer?

M. CLAUDE POIRIER :

Oui, mais les petites gouttières ont été installées, là, avec des baisses, des baissées dans la bordure, donc l'eau de rue, au lieu d'aller dans un puisard et dans une conduite qui se rejette

1860 soit dans un égout ou dans la rue, se rejette en surface vers le mur et, avec les années, l'eau s'infiltré même avant la gouttière, donc elle rentre avant le mur et, même, des fois, s'égoutte ailleurs qu'où est-ce qu'elle devrait s'égoutter je dirais dans la petite gouttière, là, qui sont des demi-tuyaux de tôle ondulée.

1865 Donc, le but, c'est de vraiment remettre l'eau à la bonne place et d'éviter qu'elle dégrade le mur en tant que tel, donc qu'elle tombe à la bonne place aussi où c'était prévu à l'époque.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1870 Je vais juste continuer. Donc, là, vous venez de mentionner qu'il y a l'eau du boulevard Marie-Victorin qui se déverse directement dans le fleuve St-Laurent, quel genre d'abrasif que vous utilisez sur ce boulevard-là puis est-ce que ces eaux se déversent directement dans le fleuve avec ces abrasifs-là?

1875 **M. CLAUDE POIRIER :**

1880 Pour ce qui est des abrasifs, je pourrais pas vous répondre, mais c'est une réponse qu'on pourrait vous donner et c'est certain que dans ce cas ici, c'était les conditions actuelles, mais à chaque fois qu'on vient faire des modifications au réseau et ainsi de suite, et si on vient canaliser, on ajoute des puisards et, après ça, c'est capté et avec des nouveaux émissaires, bien sûr, on respecte les normes ou le guide des eaux pluviales.

1885 Mais pour l'instant, il y a des sections de la rue Marie-Victorin qui sont rejetées directement dans le fleuve. Pour les abrasifs, on pourra vous donner la réponse via les travaux publics.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1890 Est-ce que vous pourriez déposer une carte de l'ensemble et la localisation de l'ensemble de ces travaux-là puis ensuite, de nous identifier tous ces rejets-là dans le fleuve, s'il vous plaît?

M. CLAUDE POIRIER :

1895 Oui, je pense que la plupart étaient déjà identifiés, mais on va fournir une carte pour vous dire ils sont où les rejets en tant que tels.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Puis la nature des rejets aussi.

1900 **M. CLAUDE POIRIER :**

Oui. Parfait.

1905 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1910 Merci, monsieur Couture. Donc, si vous désirez poser d'autres questions, faudrait vous réinscrire au registre.

M. MARCEL COUTURE :

1915 Ah bon, je peux pas en poser une dernière?

LE PRÉSIDENT :

1920 Non, vous avez déjà posé deux questions et demie, je dirais, donc, on va vous remercier de votre participation. Mais vous pouvez, parce que l'idée du registre, ça, c'est pour laisser la chance à tout le monde de s'exprimer et là, vous vous réinscrivez au registre et si jamais vous aviez 10 questions, on va vous écouter pour l'ensemble de vos questions, simplement deux à la fois. Merci.

1925

M. JEANNOT PICHÉ

1930

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter le prochain intervenant, monsieur Piché, à poser sa ou ses questions.

1935

Monsieur Piché, bonsoir.

M. JEANNOT PICHÉ :

1940 Moi, je veux discuter de la zone 3, dans le Parc De Lajemmerais, j'ai semblé comprendre que la descente à bateau va rester là et puis moi, je suis propriétaire de la marina, fait que je veux savoir si je vais avoir accès à la berge un coup la réfection de la descente à bateau.

LE PRÉSIDENT :

1945 Parfait, la question est claire, donc, ça, je vais la rediriger à monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

1950 Actuellement, il y a pas de projet qu'il y ait de changement dans ce qui est fait actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1955 La descente de bateau va...

M. DANIEL DROUIN :

Donc, il y a pas de modification de la descente de bateau.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., il y aura pas de modification de la descente, c'est bon.

M. JEANNOT PICHÉ :

1965 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1970 Est-ce que vous avez une autre question?

M. JEANNOT PICHÉ :

1975 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1980

M. JEANNOT PICHÉ :

Dans la même zone, si on va entre l'entrée de la marina et l'entrée du milieu, là, qui est face à l'église, il y a comme deux enrochements à deux niveaux, il y a un paquet d'arbres entre ces deux enrochements-là qui sont là, je voudrais savoir s'ils vont être coupés, ces arbres-là.

1985

LE PRÉSIDENT :

O.K., merci, la question est très claire. Monsieur Drouin?

1990

M. DANIEL DROUIN :

Donc, je comprends qu'on parle bien des enrochements qui sont dans le muret du parc qui constitue l'empierrement qui retient le parc, là. Donc, s'il y a réfection du muret, comme on le mentionnait, il s'agit de retirer l'entièreté des roches qui sont là pour refaire un mur de béton. Par conséquent, oui, la végétation qui se trouve insérée dans le muret de pierre va devoir être évidemment coupée.

1995

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre question? C'est bon, merci. Et vous pourrez, comme j'ai mentionné tout à l'heure, tous les gens qui posent des questions pourront émettre des opinions lors de la deuxième partie de l'audience, donc, et ça peut être verbalement, comme vous le faites aussi pour les questions.

2000

2005

Donc, madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui. Alors, bon, il vient de vous parler, justement, de la descente de bateau qui se trouve entre les deux parcs. Vous mentionnez que vous allez, vu le niveau de dégradation avancé de la surface de revêtement, qu'il y a une réfection de la chaussée qui devra être faite, est-ce que vous pouvez élaborer, s'il vous plaît?

2010

2015

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Poirier.

2020 **M. CLAUDE POIRIER :**

2025 Si on parle bien de la descente entre le Parc Laramée et le Parc Lacaille, là, à cet endroit-là, il y a déjà une vieille dalle de béton déjà existante, donc il était prévu juste de pas l'enlever, mais peut-être la réparer en surface puis la rendre, je dirais, la surface plus sécuritaire et il était prévu aussi, pour la monter, d'y aller avec idéalement, probablement, je dirais des pavés de pierre dans lesquels on peut mettre de la végétation, ainsi de suite, juste pour aider pour pouvoir descendre en bas de façon sécuritaire, mais d'y aller une surface plate, mais dans laquelle il y a des pavés maintenant qui existent qu'il peut y avoir de la végétation à l'intérieur. Donc, c'est ce qui était prévu, là, pour la descente.

2030 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Puis est-ce que vous allez modifier la pente de cette descente-là?

2035 **M. CLAUDE POIRIER :**

Non il était pas prévu de modifier la pente.

2040 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Non? Puis quel type d'embarcation va utiliser cette descente-là?

2045 **M. CLAUDE POIRIER :**

Bien, pour l'instant, les véhicules à moteur y ont pas accès et c'est pas prévu qu'ils aient accès, donc, c'est surtout les gens à pied avec des kayaks ou des canots, donc.

2050 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Et dernière question sur le sujet est-ce qu'il va avoir un système de captation des eaux de ruissellement?

2055 **M. CLAUDE POIRIER :**

Il est pas prévu de système en tant que tel.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va, madame Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2065 Oui, juste une petite dernière, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

Allez, allez.

2070

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Il semble que je suis en feu ce soir. Est-ce qu'il y a d'autres accès au fleuve qui sont prévus, qui vont être rénovés, oui, qui vont faire l'objet de travaux?

2075

M. DANIEL DROUIN :

Non, il est pas prévu, à ma connaissance, là, qu'il y ait d'autres zones qui soient affectées par les travaux.

2080

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Merci.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Gauthier.

2090

M. JOHN MOSELEY

LE PRÉSIDENT :

2095

Donc, on va passer maintenant à monsieur Moseley.

Bonsoir.

2100

M. JOHN MOSELEY :

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Présidente, et tous les intervenants puis c'est un plaisir d'être ici. J'ai plusieurs questions, je vais commencer avec une. Ayant écouté toutes les questions jusqu'à maintenant, je me demande si un projet aurait pu avoir été rédigé en deux parties plutôt.

2105

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez nous expliquer comment vous voyez ça en deux parties?

2110

M. JOHN MOSELEY :

Bien, il me semble que les deux projets puis les expliquer ensemble mêlent les considérations les uns sur les autres puis ça, ça va être peut-être plus décortiqué avec mes autres questions, mais pourquoi les deux projets ensemble, puisqu'ils sont tellement différents les uns des autres?

2115

LE PRÉSIDENT :

Quand vous posez la question pourquoi on a présenté, d'un côté, le secteur du Vieux-Boucherville et, de l'autre côté, le secteur de La Riveraine.

2120

M. JOHN MOSELEY :

En même temps.

2125

LE PRÉSIDENT :

En même temps.

2130

M. JOHN MOSELEY :

2135 C'est ça, en même temps.

LE PRÉSIDENT :

2140 O.K. Donc, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

2145 En fait, c'est hors de, comment dire, de notre champ de compétence dans ce cas-ci, à ma connaissance, c'est plutôt une demande du ministère de l'Environnement. Alors, je crois que ce qui est prévu dans la loi, c'est effectivement de faire un amalgame des deux, de les intégrer tous les deux parce que dans les deux cas, c'étaient des travaux qui étaient prévus dans un horizon raisonnable et compte tenu de l'envergure, il était préférable de présenter les deux simultanément pour bien apprécier l'ensemble des impacts dans un délai par exemple de cinq à 10 ans plutôt que de segmenter et d'arriver avec, cette fois-ci, un premier projet qui, par exemple, serait la réfection des murets et dans cinq-sept ans, avec un deuxième projet qui serait La Riveraine.

2150 Donc, ici, suite à nos discussions avec les gens du ministère de l'Environnement, je crois qu'on nous a fortement recommandé d'arriver avec les deux projets pour que l'ensemble des impacts soit évalué.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2160 Alors, monsieur Moseley...

M. JOHN MOSELEY :

2165 Merci. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2170 ... votre deuxième question?

M. JOHN MOSELEY :

2175 Donc, à la suite de la première, est-ce que, à cause qu'on regarde un fleuve qui est pas mal grand, relativement dans le monde, est-ce qu'il y avait des considérations des autres parties riveraines et le vieux village, qui n'ont pas été incluses dans le projet tel qu'il est, comme par exemple, je regarde le bord de l'eau sur le long de la rue Ste-Famille, qui est unique, en effet, dans tout ce secteur-là, qui pourrait être utilisé comme exemple et comme par exemple pour les autres secteurs, l'autre partie qui n'a pas été considérée, qui va être sûrement considérée peut-être dans le futur parce qu'il y a des mêmes – je cherche le mot encore, là – les mêmes *challenges*, là...

LE PRÉSIDENT :

2185 Oui. Oui, ça va.

M. JOHN MOSELEY :

2190 ... des atouts, c'est entre justement le club d'aviron et le boulevard Montarville. Ce secteur-là est pareil dans le sens que ça représente le même niveau de berge, les mêmes distances entre les maisons et les riverains. Alors, je ne comprends pas peut-être pour quoi ce n'était pas considéré dans le rapport, au moins mentionné, ou même étudié pour la totalité de la berge.

LE PRÉSIDENT :

2195 Donc, je comprends du sens de votre question, est-ce que vous faites la comparaison entre les murs d'empierrement et les murs de ciment? Parce que vous citez un exemple, un endroit qui pouvait être pris comme exemple, donc pourquoi cet endroit-là pourrait être pris comme exemple, par exemple?

2200

M. JOHN MOSELEY :

2205 La rue Ste-Famille est unique et représente plus ce que le riverain était il y a une centaine d'années je dirais même, ça n'a pas été vraiment touché dans le même sens, et entre le club d'aviron et Montarville, le secteur du fleuve est semblable à celui du riverain de la partie du projet. Est-ce que les comparaisons entre ces deux zones ont été prises en considération pour déterminer les résultats qui ont été inclus dans le rapport?

2210

LE PRÉSIDENT :

O.K., là, je comprends bien votre question.

2215

Monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

Je vais laisser monsieur Poirier donner une réponse.

2220

M. CLAUDE POIRIER :

Monsieur le Président, je dirais que pour répondre à la question, nous, on s'est surtout concentrés sur les endroits problématiques, donc, on connaît qu'il y a des problèmes de stabilisation. Donc, il y a pas eu de comparaisons qui ont été faites avec d'autres secteurs en tant que tels et, par la suite, on a donné plusieurs mandats pour évaluer les problématiques et les solutions, mais on s'est pas comparé à d'autres secteurs en tant que tels. On s'est vraiment concentré où est-ce qu'il y a une problématique pour réparer ça et protéger, je dirais, les riverains en tant que tels.

2225

2230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Moseley, les secteurs auxquels vous faites référence, est-ce que c'est des secteurs où il y a eu de la stabilisation de berge ou c'est des secteurs qui sont naturels?

2235

M. JOHN MOSELEY :

C'est exactement ça où est-ce que je m'en viens. En effet, l'autre question, c'est une autre question.

2240

LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, répondez à ma question.

2245

M. JOHN MOSELEY :

Mais oui, oui, oui,

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le secteur auquel vous faites référence...

2255 **M. JOHN MOSELEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2260 ... est-ce que c'est un secteur où il y a eu de la stabilisation de berge ou il est demeuré naturel?

M. JOHN MOSELEY :

2265 Bien, ma problématique dans l'ensemble de ça, c'est de comprendre l'envergure de ce projet comme ça impacte le fleuve, comme ça impacte le fleuve St-Laurent dans sa totalité, c'est que la stabilisation est une stabilisation qui est due au fait qu'il y avait des interventions humaines et ce n'est pas dans mes autres questions. J'aimerais poser les questions est-ce qu'on pense que c'est plutôt une déstabilisation à cause des interventions originales de la berge vis-à-vis la vitesse du fleuve, l'érosion du fleuve. Je questionne l'érosion du fleuve.

2270 Alors, le lien entre la définition de stabilisation avec érosion m'échappe dans la lecture de tout.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends de votre question, et ça serait la dernière pour cette ronde-là...

M. JOHN MOSELEY :

2280 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2285 C'est très bien. Donc, la question que vous vous posez, est-ce que les murets ont été construits à une époque où on avait besoin de stabilisation de berge et qu'aujourd'hui, on n'en aurait plus de besoin?

2290 **M. JOHN MOSELEY :**

Je m'en viens là.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Bien écoutez, je dirais que c'est une question qui va être difficile à répondre pour le promoteur.

2300 **M. JOHN MOSELEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2305 On va se tenir à ça et vous pourrez continuer tout à l'heure avec deux autres questions, ça va?

M. JOHN MOSELEY :

2310 Oui, deux autres.

LE PRÉSIDENT :

2315 Mais je vais quand même, moi, poser une question au promoteur, qui est un peu en lien avec la vôtre, donc vous pouvez rester là. La question qu'on pose : Est-ce que depuis cette étude, de quelle façon ont évolué la berge et la rive? Parce que là, on a fait référence à une étude de Quéformat en 2007 pour configurer les travaux. Donc, est-ce que la berge a évolué depuis 2007? Ça fait quand même huit à neuf ans, là, depuis ce temps-là.

2320 **M. DANIEL DROUIN :**

Il y a pas eu d'études pour un suivi de la berge, l'évolution de la berge à ce moment-là. Quéformat faisait état de certains problèmes de cisaillement, mais il y a pas eu d'études en tant que telles pour caractériser l'évolution de la berge.

2325

LE PRÉSIDENT :

2330 Ça va, merci.

Donc, on poursuivra avec vous, monsieur Moseley...

M. JOHN MOSELEY :

2335 C'est parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2340 ... je comprends, dans une autre ronde de questions.

M. JOHN MOSELEY :

2345 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier.

2350 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Juste pour revenir justement, là, donc, on vient de parler de l'évolution de la berge, mais est-ce qu'il y a des travaux qui ont été faits au cours des dernières années, ponctuels, pour justement stabiliser la berge ou il y a eu aucune intervention depuis 2007?

2355

M. DANIEL DROUIN :

Je vais laisser monsieur Poirier répondre.

2360 **M. CLAUDE POIRIER :**

Pour ce qui est de stabilisation, non, il y a pas eu de travaux, il y a juste eu, je dirais, des petites réparations locales côté piste cyclable, là, parce qu'il y a des fissures qui apparaissaient. Donc, il y a eu un resurfaçage en surface, mais juste de la piste cyclable.

2365

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Merci.

2370

LE PRÉSIDENT :

Ça va ?

2375

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui.

2380

M. GUY MORIN

LE PRÉSIDENT :

2385

Donc, maintenant, on va inviter monsieur Guy Morin à venir poser ses questions.

Monsieur Morin, bonsoir.

M. GUY MORIN :

2390

J'ai pris connaissance de la présentation, j'avais déjà participé en 2013 à une première présentation. Maintenant, il y a un aspect que j'ai pas vu encore à ce moment-ci, c'est au niveau du batillage, autrement dit les vagues causées par les bateaux, autant durant la période des travaux, ça serait peut-être une bonne idée de limiter le batillage, et puis je fais exprès de pas dire limiter la vitesse des bateaux parce que quelque chose qui est nouveau depuis peut-être sept, huit ans, c'est la présence des bateaux qui font la plus grosse vague possible, puis le but, c'est pas d'aller vite pour faire une grosse vague, c'est d'aller le plus creux dans l'eau, faire la plus grosse vague possible pour que les gens puissent faire du *wakeboard*, de *surfer* la vague.

2395

Moi-même, je suis propriétaire d'un quai et puis on peut constater des vagues d'un demi-mètre à peut-être .7 mètre d'ampleur, et puis ça, c'est relativement nouveau, c'est une nouvelle donnée, c'était pas vrai à l'état naturel ou il y a 100 ans quand ils ont construit le mur.

2400

Ça fait que je me pose la question, est-ce qu'il va y avoir des protections dues au batillage et si, dans le design du projet aussi, parce que l'érosion, les vagues, ça va ensemble, là, fait que les

2405

vagues d'origine naturelle, le vent, mais surtout les bateaux, les nouveaux bateaux, se fait autant pendant les travaux que dans le design du projet, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2410

Merci, monsieur...

M. GUY MORIN :

2415

Morin.

LE PRÉSIDENT :

2420

Oui, monsieur Morin, oui, c'est ça. Donc, je vais laisser la parole à monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

2425

Pour la section, donc le tronçon du muret à refaire, à ma connaissance, effectivement, il y a pas eu d'analyses, là, par rapport au batillage, les travaux devraient être réalisés lorsqu'on pourra accéder à la base, donc il y aura pas d'influence normale des vagues par rapport à la zone de travaux, là.

Pour ce qui est de La Riveraine, je vais laisser mon collègue d'AquaBerge répondre plus précisément.

2430

M. DANIEL BERGERON :

2435

Concernant La Riveraine, la conception est faite, là, sur une période jusqu'à une élévation de 100 ans. Vous, vous parlez essentiellement durant la période des travaux, c'est ce que je comprends, ou par après?

LE PRÉSIDENT :

2440

En fait, moi, ce que j'ai compris de la question de monsieur Morin, c'est que pendant les travaux, mais comme c'est un nouveau phénomène, est-ce que vous avez prévu que la structure pourra, parce que c'est un stresser additionnel, là, c'est ce que j'ai compris, donc est-ce que ce stress-là, qui est nouveau, en fait, est tenu en compte dans la configuration? Donc, il y a deux questions ou deux sous-questions : Pendant les travaux, est-ce que la structure est conçue pour résister à ce stress additionnel-là, ou ce nouveau stress-là?

2445

M. DANIEL BERGERON :

Oui, en fait, l'aménagement de La Riveraine, c'est fait avec une clé d'ancrage, une fondation, donc, ça résiste à tout courant, toute vague, il y a aucun problème à cet effet au niveau de la construction de La Riveraine à cause de la clé d'enrochement profonde.

2450

Donc, pour créer de l'érosion, la vague devrait vraiment aller sous la clé d'enrochement. Donc, c'est impossible.

2455

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci.

2460

Là, je pense qu'on peut diriger aussi la question aux gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut-être. Vous pensez quoi de ce nouveau phénomène et comment on devrait composer avec ça?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2465

Bien, effectivement, le batillage, c'est un phénomène, en tout cas, qui est discuté de plus en plus. On sait que ça peut avoir un impact sur l'érosion, c'est pas encore très très bien détaillé. Là en plus, on se situe dans un secteur où, bien, les bateaux du fleuve St-Laurent vont passer quand même dans le chenal principal, puis le facteur est pas direct, hein, on a noté certains bateaux qui passent à grande vitesse, font des fois moins de vagues que des bateaux qui passent à moins grande vitesse. Donc, le lien est pas nécessairement très clair.

2470

Pendant la phase des travaux, nous autres, ce qu'on va demander, c'est qu'il y ait une stabilisation, qu'on laisse pas un chantier ouvert pendant les travaux, qu'il y ait une stabilisation, que les travaux soient terminés. Si par exemple, c'est la fin de semaine puis ils travailleront pas pendant la fin de semaine, bien là, on va s'assurer qu'il y ait pas possibilité que le travail qui a été fait soit défait par l'érosion.

2475

Donc, je sais pas si ça répond à la question.

2480

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va.

Donc, madame Gauthier.

2485

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Dans l'étude d'impact, vous mentionnez que c'est plutôt des petites embarcations à moteur et à voile, kayak, canot, etc., etc., sauf que lors de notre visite aujourd'hui, lorsqu'on est arrivé à la marina, bien, c'est des grosses embarcations moteur qui s'y trouvent. Alors, est-ce que vous pourriez nous donner une description actuelle des embarcations qui utilisent ce courant d'eau-là?

2490

M. DANIEL DROUIN :

Vous voulez dire l'ensemble du secteur dans le fleuve?

2495

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Bien, les secteurs qui sont concernés, parce que si je regarde ce qui est écrit dans l'étude d'impact puis si je regarde les constatations, je vois qu'il y a un petit peu une différence. Donc, est-ce que vous pouvez juste nous les décrire davantage, s'il vous plaît?

2500

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Verreault, par rapport à l'étude d'impact, ce qui était décrit par rapport aux embarcations, c'était pour faire le lien avec les descentes, si je ne m'abuse?

2505

M. GHISLAIN VERREAULT :

Effectivement.

2510

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K.

2515

M. GHISLAIN VERREAULT :

Effectivement, Monsieur le Président, c'était dans ce but-là, dans cette optique-là. Je ne sais pas si on a consulté d'autres études sur l'utilisation, je pense pas que ça existe, là, sur une mise à jour, notamment, au niveau des types d'embarcations qui sont utilisés. Donc, on n'a pas intégré à l'intérieur de l'étude d'impact des informations qui pourraient venir d'études récentes.

2520

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2525

Vous, monsieur Morin...

LE PRÉSIDENT :

2530

C'est monsieur Couture, je pense, qui est propriétaire de la marina.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2535

Non. Non, non, c'est monsieur Morin qui est devant nous.

LE PRÉSIDENT :

2540

Monsieur Morin, oui, je pensais que vous vouliez demander à monsieur Couture si on pouvait avoir ces informations-là de la marina.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Ah bien, je suis sûre qu'il va nous les fournir.

2545

LE PRÉSIDENT :

Donc, on pourra vous poser la question tout à l'heure lorsque vous reviendrez.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2550

Mais vous avez parlé des restrictions quant à la navigation, est-ce qu'elles existent, ces restrictions, en vertu de la loi de 2001 sur la marine marchande du Canada? Est-ce que vous en avez ou vous êtes pas inscrit aux annexes?

2555

M. DANIEL BERGERON :

Pour la marine marchande, il y a des données, naturellement, il y a des études qui ont été faites avec, dans certains secteurs, un contrôle des vitesses au niveau des bateaux, tout ça.

2560

Pour la navigation de plaisance ou de loisir, à ma connaissance, il y a pas nécessairement d'informations sur ça.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2565 Non, non, mais c'est pas de l'information, c'est si vous avez les restrictions dont vous pouvez bénéficier, là, en vertu de la *Loi sur la marine marchande*, ça nécessite une application de la part de la Ville ou de la Municipalité. Donc, il y a pas eu cette démarche-là qui a été faite par le passé?

2570 **M. DANIEL BERGERON :**

Il y a pas eu de démarche puis il y a pas de restrictions, à ma connaissance, là, pour le secteur au niveau de la navigation de plaisance, en termes de vitesse.

2575 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

O.K., tout type d'activité. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2580 Donc, monsieur Morin, vous pouvez y aller avec une dernière question.

M. GUY MORIN :

2585 Oui. Bien, je vous invite à faire les vérifications pour les vagues, c'est une bonne idée de prendre ça en considération.

2590 Ma prochaine question, c'est concernant la durée de vie des nouveaux travaux. Alors, on comprend que ceux-là ont duré environ 80 ans. En 2013, la compréhension de la présentation, c'est que le mur était dangereux puis, bon. Là, ça semble, ce qu'on comprend, ils vont gratter un peu puis mettre un peu de crépis. C'est une bonne nouvelle, mais le nouveau mur, la durée de vie, *t'sais*, si on fait une réparation en surface, est-ce que la structure elle-même du mur va survivre plus longtemps que la réparation de surface, si on veut?

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Morin, c'est très clair comme question.

2600 Donc, je dirige la question au promoteur.

M. DANIEL DROUIN :

Je vais demander à monsieur Collard de vous éclairer sur ce point.

2605

M. ÉRIC COLLARD :

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Au niveau des travaux de surface, la durée de vie visée, ou anticipée, plutôt, est de l'ordre de 25 ans. Les travaux préconisés sont vraiment de retirer le béton qui est délaminé, ou le béton qui n'est pas sain, pour justement retrouver le béton sain, mettre un époxy au besoin, colmater les fissures puis projeter un béton adapté à la situation. Puis on anticipe une durée de vie de l'ordre de 25 ans.

2610

Pour les tronçons qu'on fait une reconstruction, le parc entre autres qu'on voit la coupe ici, la durée de vie, c'est vraiment au-delà du 25 ans, là, on vise vraiment le 75 ans et plus, puis c'est une reconstruction complète. La décision est venue, le mur qu'on reconstruit, par nécessité ou les raisons qu'on a spécifiées plus tôt, puis pour ce qui est de la raison pour laquelle on a fait une reconstruction de surface ou qu'on recommande une reconstruction de surface, c'est parce que la reconstruction complète du mur nécessiterait des investissements majeurs d'un point de vue monétaire, puis aussi, l'impact environnemental serait énorme et probablement pas recevable parce que tout ce qu'il y a dans les parcs en haut devrait être démolé, là, durant les travaux.

2615

2620

On a préféré viser une durée de vie plus raisonnable, plus raccourcie, mais gagner au niveau de l'environnement, gagner au niveau de l'usage des parcs.

2625

LE PRÉSIDENT :

Donc, merci. Si je comprends bien, donc, 25 ans de durée de vie pour les murets où il y aura du resurfaçage ou du recapage, et c'est 75 ans pour un nouveau mur que vous allez construire, et quelle est la durée de vie, dans le secteur de La Riveraine, des enrochements que vous allez faire? Est-ce que c'est estimé?

2630

M. DANIEL BERGERON :

Bien, en fait...

2635

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2640

M. DANIEL BERGERON :

2645

Excusez, je vais répondre à cette question-là. En fait, lorsqu'on parle d'enrochement, on parle d'un aménagement naturel, donc, la durée de vie est perpétuelle, en fait, là. À moins qu'il y aurait un événement majeur historique, mais je pense que c'est très très résistant, la durée de vie, c'est éternel.

LE PRÉSIDENT :

2650

Merci beaucoup. Ça pose une question, comment dirais-je, intéressante.

Merci beaucoup, monsieur Morin, vous pouvez rester assis parce que là, on est dans les suivis de votre question.

2655

Donc, vous avez, dans les différents scénarios, éliminé – et je pose la question pour ajouter de l'information à la commission et au public – vous avez éliminé les murs d'empierrement parce que vous mentionniez que vous alliez empiéter trop soit dans l'eau ou dans les parcs. En fait, l'argument était, si je me rappelle bien, c'est que vous auriez été obligé de reculer trop dans les parcs, c'est ça?

2660

Et là, je vais demander l'avis de l'équipe de monsieur Laporte tout à l'heure, là, sur la question que je pose, et encore là, c'est simplement pour ajouter de l'information. Je veux pas dire qu'il y a une approche qui est meilleure que l'autre, mais j'ai lu dans l'étude d'impact que, bon, on a éliminé cette situation-là, l'enrochement naturel, parce que ça empiétait de huit mètres dans le parc.

2665

Et là j'adresse ma question à monsieur Drouin, est-ce qu'un empiètement de quatre mètres dans la grève, parce qu'à beaucoup d'endroits, la grève, on n'est pas encore dans l'eau, est de quatre mètres dans les parcs, aurait été une solution envisageable, donc en remplacement de la construction de mur?

2670

M. DANIEL DROUIN :

2675

Tout est envisageable sur le plan technique, je sais pas si Claude est en mesure de donner, oui, monsieur Collard, d'éclairer là-dessus. Oui, en fait, c'est par rapport à la solution alternative d'enrochement.

2680 **M. ÉRIC COLLARD :**

Bien, absolument, on pourrait, mais ce qui arrive, c'est d'un point de vue technique, là, ma réponse est d'un point de vue technique.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

C'est faisable?

2690 **M. ÉRIC COLLARD :**

Ça pourrait être faisable. Par contre, on fait beaucoup d'interventions à l'intérieur des milieux naturels par exemple, là, c'est à ce niveau-là qu'on envisageait que c'était pas possible, ou pas souhaitable plutôt.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci beaucoup.

2700 Et maintenant, je dirigerais ma question d'abord à monsieur Laporte du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Tout à l'heure, vous avez fait allusion – et je la poserais ensuite aux gens du ministère Forêts, Faune et Parcs – monsieur Laporte, vous avez mentionné tout à l'heure, quand vous avez fait l'analyse, même si c'est pas votre rôle de faire des recommandations ou de changer les devis des projets, vous évaluez ce qu'on vous propose, vous avez quand même mentionné « même si c'est pas idéal ».

2705 Donc est-ce que vous pourriez nous donner des détails sur ce que vous pensiez à ce moment-là, mais surtout sur la question que je viens de poser? Donc, il y a différents scénarios qui ont été proposés et donc, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2710 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Effectivement, le mur, c'est la dernière solution qu'on essaye d'avoir quand il y a une stabilisation de rive.

2715

LE PRÉSIDENT :

2720

Et là, comme c'est une question peut-être un peu plus sensible, j'aimerais que vous vous adressiez à moi.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2725

Pardon, je m'adressais à l'auditoire en général.

LE PRÉSIDENT :

2730

C'est beau.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2735

Sauf que le mur est déjà présent actuellement. Alors, un des aspects de la politique qu'on regarde aussi, un principe de base, c'est de limiter au maximum le remblai dans le milieu hydrique. Alors, étant donné que le mur est déjà présent, c'est peut-être une solution plus adéquate, là, sans vouloir trop m'avancer, que de proposer un remblai de plusieurs centaines de mètres supplémentaires en superficie, je sais pas qu'est-ce que ça donnerait. C'est peut-être mieux pour limiter les impacts dans le milieu du poisson.

2740

Peut-être que madame Fraser pourrait continuer la réponse.

LE PRÉSIDENT :

2745

Je vais lui donner la parole tout à l'heure. Donc, ça, c'est ce que vous aviez à nous dire. Parce que tout à l'heure, vous avez semblé mentionner, « même si c'est pas la solution idéale », donc, j'aurais aimé vous entendre là-dessus, donc. Parce qu'en parlant du mur, vous avez mentionné « Nous, lorsqu'on a fait l'analyse de ça, même si c'est pas la solution idéale, on a quand même donné notre avis sur le mur, parce qu'on n'est pas là pour proposer d'autres alternatives ou d'autres scénarios qui sont proposés. »

2750

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

2755

On n'a pas donné notre aval ou notre contre-indication par rapport à cette construction-là, on a demandé des informations supplémentaires, on a demandé à l'initiateur qu'il justifie la variante qu'il a sélectionnée et là, c'est la phase d'analyse environnementale qui débute avec le début des

audiences, en fait, qui va faire en sorte qu'on va se prononcer sur la variante. Donc, je veux pas trop m'avancer non plus parce qu'il y a pas de solution définitive qui est retenue.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, merci. Donc, je vais passer la parole à madame Fraser, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2765 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

2770 Donc, selon les différentes variantes qui ont été présentées par le promoteur dans le secteur du Vieux-Boucherville, ceux qui sont retenus jusqu'à présents, c'est sûr qu'ils sont pas *optimal*s pour la fonte parce qu'on contribue à maintenir l'artificialisation des rives, donc, qui sont des habitats d'importance pour la faune, mais c'est sûr que pour rendre le projet acceptable, ce qu'on va essayer d'aller chercher, c'est de minimiser dans les empiètements, donc l'habitat faunique puis aussi de peut-être redonner le caractère naturel aux rives, donc, par des aménagements qui pourraient permettre de, par exemple, revégétaliser le bas du muret et le haut du muret.

2775 Si le muret est retenu, même si c'est pas optimal, on pourrait compléter pour minimiser l'impact, donc, du choix de la variante dans les habitats de la faune.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2785 Donc, bien, merci beaucoup, monsieur Morin, vos questions ont quand même suscité beaucoup de discussions.

M. GUY MORIN :

2790 Oui, je suis content d'avoir compris qu'on parlait d'une mesure perpétuelle versus une de 25 ans.

LE PRÉSIDENT :

2795 C'est bon, merci beaucoup. Oui, ça a ajouté, ça, ça permet d'ajouter de l'information, tant à la commission qu'au public.

Mme SUZANNE BINET-AUDET

2800

LE PRÉSIDENT :

2805

Donc, je vais maintenant inviter madame Suzanne Binet-Audet à venir poser ses questions.

Madame Binet-Audet, bonsoir.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

2810

Bon. Alors, la première question, c'est au sujet de la section numéro 3, le mur d'enrochement, est-ce que vous connaissez les causes de l'affaissement de l'extrémité aval le long de la descente de Laperrière, là, du muret d'enrochement?

2815

LE PRÉSIDENT :

La question est à l'équipe de monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

2820

Je vais demander à monsieur Collard si celui-ci peut nous éclairer.

M. ÉRIC COLLARD :

2825

C'est sûr qu'il y a pas d'études spécifiques qui ont été faites sur les causes. Par contre, ce qu'on sait, c'est qu'un mur en enrochement comme celui-là a une durée de vie qui peut être limitée si le mur est pas construit convenablement. Donc, c'est difficile de se prononcer parce qu'on connaît pas la construction. Par contre, on sait qu'il y a probablement un effet d'érosion peut-être qui peut avoir causé certaines brèches, mais il y a pas d'études. Donc, c'est difficile de se prononcer.

2830

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Merci.

2835

LE PRÉSIDENT :

Donc là, on n'a pas de réponse à la question, ça veut pas dire que la commission ne tentera pas, dans ses travaux, d'avoir une réponse plus détaillée, soit écrite en s'adressant à des personnes-ressources ou en s'adressant au promoteur.

2840

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Merci.

2845

LE PRÉSIDENT :

Mais là, je comprends qu'on peut pas. En fait, on nous répond qu'il y a pas d'études qui ont permis de déterminer qu'est-ce qui est la cause de l'affaissement du côté aval de l'enrochement.

2850

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Parfait. J'ai une deuxième question : Vous avez parlé, dans les impacts, vous vouliez empêcher – c'est le promoteur – les espèces envahissantes.

2855

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2860

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Bon. Alors, on parle qu'il va avoir un contrôle des espèces envahissantes, donc, est-ce que ça existe un contrôle du roseau commun?

2865

LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser répondre monsieur Drouin, là, même si j'ai une idée de la réponse, mais je vais vous laisser répondre.

2870

M. DANIEL DROUIN :

C'est-à-dire oui, ça existe du contrôle du roseau, mais – pardon, oui, on me ramène à l'ordre, c'est très bien – donc, oui, ça existe, en fait, des mesures de contrôle, mais ça demande

2875 énormément d'énergie, habituellement, pour relativement peu de résultats. Dans le cas du
roseau commun, c'est très très difficile. Nous, en fait, dans les principales espèces qu'on visait
entre autres à proximité des murets, il s'agissait d'intervenir pour la Renouée du Japon, tout
particulièrement, qui est présente par endroits et qui est une plaie.

2880 Mais oui, techniquement, ça existe, mais dans les faits, les résultats réels pour les
investissements nécessaires, on le voit un peu avec le MTQ dans différents secteurs, ça envahit
le Québec. Donc, il y a des techniques qui existent, mais avec peu de résultats.

LE PRÉSIDENT :

2885 On a la réponse, mais je vais aller avec une question complémentaire. Là, vous avez
mentionné que vous allez faire des efforts pour empêcher la propagation, en fait, avec le travail de
la machinerie. J'aimerais vous entendre, vous nous avez dit « On va faire le lavage des machines
avant l'arrivée et après le départ », mais quelle fréquence ça va être fait? Est-ce qu'il y a
quelqu'un qui va contrôler ça? Parce que là, on sait qu'après que vous allez avoir donné les
2890 contrats, même avec la meilleure volonté du monde, personne veut que ça se propage, là, mais
est-ce que vous avez vraiment des moyens concrets qui vont permettre de minimiser la
propagation des espèces envahissantes, y compris le roseau commun?

M. GHISLAIN VERREAULT :

2895 En fait, Monsieur le Président, dans un cas comme ça, naturellement, toutes les mesures
seront inscrites dans un devis, devis technique, et le surveillant s'assure du respect de ces
clauses-là. Donc, si on a une machinerie qui accède et qui travaille dans ces zones-là, le
nettoyage va se faire avant que cette machinerie-là se déplace notamment.

2900 Et lorsqu'on a une excavation, comme le disait monsieur Drouin, c'est quand même très
important, on peut excaver jusqu'à deux mètres, des fois, de sol pour enlever le système racinaire
et on doit transporter ça dans un site autorisé ou, si on peut le faire, l'enfouir dans le secteur des
travaux, ce qui est pas le cas ici, il faut enfouir ça sur deux mètres de sol.

2905 Donc, c'est les techniques qui peuvent être efficaces, mais on sait qu'à grande échelle, ça
peut coûter une fortune, là. Donc, le devis technique permet d'indiquer clairement les mesures et
le surveillant doit faire en sorte que ce soit appliqué.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2915

Merci, madame Binet-Audet.

Oui, ça va, pas de problème, madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2920

Oui. Alors, vu qu'on est sur les espèces envahissantes, vous dites qu'il y a un programme de suivi qui va être mis en place et qui sera déposé par la Ville au plus tard lors de l'étape d'analyse d'acceptabilité environnementale du projet. Donc, est-ce que vous entendez le déposer? Parce que là, on est en période d'analyse, alors, quand est-ce qu'il sera déposé?

2925

M. DANIEL DROUIN :

Donc, on m'indique qu'il devrait être déposé d'ici un mois et demi environ.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2930

O.K. Et dernière question, est-ce que pour les deux secteurs, vous avez constaté la présence de myriophylles à épis?

M. DANIEL DROUIN :

2935

Il y a pas eu d'observation du myriophylle à épis.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2940

Pardon?

M. DANIEL DROUIN :

Nous, on n'a pas fait cette observation.

2945

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Vous n'avez pas fait cette observation-là. O.K. Attendez, je pense qu'il y a une question qui s'en vient.

2950

Alors, dans un mois, est-ce que vous allez pouvoir déposer à la commission votre programme de suivi, s'il vous plaît?

M. DANIEL DROUIN :

2955

C'est ce qu'on va viser.

LE PRÉSIDENT :

2960

C'est bon, parce que si on veut en tenir compte avant la fin de la rédaction de notre rapport, on apprécierait avoir cette information-là.

2965

Donc, à ce stade-ci, parce que je vois qu'on a encore une bonne liste d'intervenants en deuxième ronde de questions, et ça, c'est bon, ça nous donne l'indication que vous êtes intéressés d'obtenir plus d'informations, donc, à ce stade-ci, on va décréter une pause de 15 minutes et on revient dans 15 minutes. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2970

REPRISE DE L'AUDIENCE

2975

LE PRÉSIDENT :

2980

Je vous demanderais de reprendre place, s'il vous plaît, nous allons reprendre. Donc, mesdames, messieurs, nous allons reprendre. D'abord, j'aimerais mentionner que vu le nombre de questions et l'intérêt que le public a pour poser des questions, on a convenu que nous allons avoir une deuxième séance demain soir, qui va débiter à 19 h, ici même, parce qu'on ne pourrait pas, à ce stade-ci, passer à travers toutes les interventions qui sont souhaitées et on ne veut pas limiter les interventions du public. C'est même très bien de voir que les gens sont aussi intéressés.

2985

Donc, on va fermer le registre pour ce soir et on va passer le plus de personnes possible qui sont déjà inscrites au registre. Donc, on va ajourner ce soir vers 10 h 30, pour que tout le

2990 monde sache, là, qu'on va pas étirer la sauce jusqu'à 11 h, 11 h 30, parce qu'on pourrait pas terminer ce soir, et donc, c'est la façon dont on va procéder.

Donc, le registre est fermé pour ce soir, on va le rouvrir demain à 19 h et on va conserver la liste des interventions qu'on a devant nous. Donc, ça, il y aura pas de problème.

2995 Avant de donner la parole au prochain intervenant, j'aimerais demander au promoteur de nous apporter une précision – et je vous la demande pas tout de suite, ça pourra être une précision écrite, à moins que vous pouviez me donner la réponse tout de suite – si on va dans le document complémentaire, donc qui est le PR-5.1, de mémoire, le PR-5.1, voilà, la réponse que vous avez donnée à la question 5, qui est à la page 14, cette réponse-là semble être en contradiction avec une des réponses qui a été donnée ce soir concernant l'excavation des marais, des marécages.

3000 Donc, vous nous avez mentionné ce soir qu'il y aurait aucune excavation dans les marécages et dans ce texte-là, on parle de « *une superficie d'environ 125 mètres carrés sera excavée au pied du mur existant pour permettre la réfection de l'ouvrage* », et là, on parle du secteur du Vieux-Boucherville, donc, il y a trois marécages arborescents, et donc là, on nous dit qu'il va y avoir de l'excavation dans les marécages.

3010 Donc, on aimerait peut-être avoir soit une réponse immédiate ou une réponse écrite là-dessus. Donc, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

3015 Donc, nous vous fournirons la réponse demain.

Mme DENISE FILLION

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on aura la réponse demain de la part du promoteur.

3025 Et donc là, je vais inviter, à ce moment-là, madame Denise Fillion à venir poser ses questions.

Madame Fillion, rebonsoir.

3030 **Mme DENISE FILLION :**

3035 Rebonsoir. Je reviens au mur de Joseph-Laramée, l'empierrement qui est là, qui date de plusieurs, plusieurs, plusieurs dizaines d'années, et en fait, ma question, c'est : Est-ce qu'on a évalué l'impact, on a évalué le gain en retirant le mur, un gain pour faire 100 mètres carrés d'habitat de poisson, mais par contre, est-ce qu'il a été évalué la perte pour la coupe des 48 arbres, minimum, plus huit maximum, sur les habitats des oiseaux, sur l'ombre que ça procure dans le parc pour les gens qui sont là? C'est l'endroit où il y a le plus d'ombre finalement. C'est ma question par rapport à ça.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

3045 Donc, je comprends est-ce qu'on a pesé les pous et les contres? Donc, d'un côté, il y a le gain d'habitat du poisson et, de l'autre côté, il y a toutes les questions de perte de l'ombrage, de perte d'habitat pour les oiseaux, etc. Donc, est-ce que cette évaluation-là a été faite dans la configuration de cette section-là des travaux?

M. DANIEL DROUIN :

3050 Je vais laisser monsieur Verreault répondre.

M. GHISLAIN VERREAULT :

3055 Alors, Monsieur le Président, on a comptabilisé les impacts, notamment au niveau des arbres, comptabilisé le gain au niveau de l'habitat de poisson, mais on n'a pas fait une comparaison pour établir une valeur d'un projet versus l'autre à partir de cette comparaison-là.

LE PRÉSIDENT :

3060 En question complémentaire, est-ce que le mur d'empierrement tel qu'il est là est dangereux, risque de s'affaisser, est-ce qu'il a besoin d'être remplacé par un mur? Est-ce que ces deux questions-là ont été posées, dans le fond, avant de décider qu'on remplaçait cet empierrement-là par un mur?

3065

M. CLAUDE POIRIER :

3070 Monsieur le Président, déjà là, depuis plusieurs années, on remarque déjà, il y a de l'affaissement, il y a même une section qui a été enclavée par une clôture pour protéger les riverains parce qu'il y a une section vraiment qui s'affaisse. Fait que oui, on l'a remarquée déjà, la dangerosité, je dirais, du site.

LE PRÉSIDENT :

3075 Donc, il y a un problème d'affaissement et de sécurité éventuellement?

M. CLAUDE POIRIER :

3080 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3085 Merci.

Madame Fillion, votre deuxième question.

Mme DENISE FILLION :

3090 Oui. La question va dans ce sens-là encore une fois, l'endroit où il y a eu affaissement, c'est où il y a eu installation de grosses structures, de monuments qui ont été faits il y a quelques années et possiblement que ça a pu faire un impact, là, d'affaissement à cet endroit-là parce que l'affaissement est limité à cet endroit et à l'extrémité aval comme telle.

3095 En ce moment, il y a plein d'arbres qui est poussé dans la structure, il y a des arbres qui sont poussés entre le muret de pierres empilées, qui sont presque toutes des pierres carrées comme telles, les pierres rondes sont plus à l'extrémité aval, et avec les années, bien, tout se stabilise comme tel. Un mur de pierres comme ça, c'est pas un mur qui est droit, c'est un mur qui se stabilise à la longue.

3100 Donc, est-ce que ça a été évalué par une firme spécialisée en techniques de phytotechnologie, c'est-à-dire qu'on est habitué de considérer de faire des aménagements qu'on appelle du combiné et du végétal, ou si ça a été évalué simplement par quelqu'un qui est spécialisé en béton? Ce que je comprends que la firme Génipur est spécialisée en béton.

3105

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Donc, je vais vous arrêter là, et la question est claire. Donc, je vais demander à monsieur Drouin de diriger la question. Donc, est-ce qu'on a évalué?

3110

M. DANIEL DROUIN :

Pardon, je vais laisser monsieur Collard répondre.

3115

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'un spécialiste en phytotechnologie a évalué la possibilité des avantages et des inconvénients du mur de béton par rapport à ne serait-ce une réfection de l'empierrement qu'il y a là?

3120

M. DANIEL DROUIN :

Il y a pas eu effectivement d'analyse de cette nature-là, il y avait constat d'affaissement et la solution à apporter était le mur de béton, effectivement.

3125

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

3130

M. DANIEL DROUIN :

Il y a pas eu d'analyse complémentaire sur d'autres techniques de phytotechnologie.

LE PRÉSIDENT :

3135

Oui. Madame Gauthier, donc, en question complémentaire.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3140

Juste pour rajouter un peu à la question de madame Fillion, est-ce que l'impact de la coupe de ces arbres-là peut avoir un impact par rapport à l'érosion, glissement de terrain, etc., parce que c'est un système racinaire, donc, qu'est-ce que vous pouvez nous dire par rapport à l'impact de cette coupe d'arbres-là?

3145 **M. DANIEL DROUIN :**

3150 L'impact de la coupe d'arbres, à ma connaissance – et monsieur Verreault, vous pourrez me corriger – n'a pas été évalué. Dans les faits, on doit également amener comme élément d'information qu'il y a une partie, en fait dans tous les cas, qu'il y ait ou pas des travaux, ils vont être réalisés et une bonne partie de la végétation qui est là va devoir être abattue dans de relativement courts délais pour la simple et bonne raison que dans le tronçon entre la marina, c'est-à-dire le quai, c'est-à-dire, et le parc, la végétation est constituée à 80% de frêne.

3155 Donc, comme vous le savez, on est aux prises avec l'agrile du frêne et les arbres qui sont présents dans le secteur, pour l'essentiel, devront être abattus dans les trois à cinq prochaines années. Oui, malheureusement, l'infestation d'agrile sévit rapidement. Donc, en fait, ils devront être coupés dans tous les cas, mais il y a pas eu d'analyse spécifique, pour répondre plus directement à votre question, sur la perte de ces végétaux sur la stabilisation du muret, à moins que mes collègues aient de l'information complémentaire.

3160

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Je vais poursuivre.

3165 **M. DANIEL DROUIN :**

Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3170

Là, si vous me dites bien, là, vous allez couper tous les frênes sur votre territoire?

M. DANIEL DROUIN :

3175

Quand ils vont mourir, les frênes, on devra les abattre, on n'aura pas de choix, effectivement, c'est une question de sécurité, oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3180

Mais est-ce que vous allez les traiter?

M. DANIEL DROUIN :

3185

Ah mon Dieu! On peut pas tous les traiter. Dans les stratégies, effectivement, d'intervention, bon, il faut bien comprendre que dans le cas de l'agrile du frêne, c'est inévitable, les arbres vont mourir, à moins qu'ils soient traités à perpétuité, du moins dans la situation actuelle, parce qu'il y a pas de solution alternative démontrée clairement qui nous permette de sauver les frênes. Donc, c'est-à-dire il n'est pas possible d'éradiquer l'infestation à l'agrile, on peut seulement, comme je le disais tout à l'heure, pour le phragmite et compagnie, contrôler et réduire les impacts.

3190

Donc, la stratégie, actuellement, qu'on a en place, c'est de traiter effectivement une partie des frênes sur l'ensemble du territoire pour ralentir l'infestation et préserver les arbres qui ont un potentiel de conservation d'un point de vue foresterie.

3195

Donc, il y a effectivement des arbres qui ont été choisis sur le territoire, 700 à 800 arbres qui ont été traités jusqu'à maintenant, et dans le secteur en question, c'est que les arbres qui se trouvent, disons, entre les murets et le haut du talus, la piste cyclable, ce sont des arbres qui ont des dimensions qui sont souvent inférieures à 20 centimètres, pour la plupart, et qui n'ont pas de potentiel de conservation.

3200

Donc, par conséquent, très peu de frênes vont pouvoir être traités dans ce secteur, il y en a très peu. Il y a un projet pilote qui s'en vient pour faire du contrôle biologique avec un champignon *Beauveria*, c'est expérimental, mais justement, puisqu'ils sont pas éligibles à du traitement au Triazin pour l'essentiel, on va essayer d'y aller avec une approche alternative.

3205

Donc, à terme, effectivement, la majorité de ces arbres-là vont mourir parce qu'il sera pas possible de les traiter. Donc, tous les arbres, par exemple, inférieurs à 20 centimètres, ce n'est pas intéressant de les traiter, le taux de survie est trop faible, et la majorité de ces arbres-là, effectivement, enfin, il y a une forte proportion d'arbres qui ont moins de 20 centimètres.

3210

Donc, effectivement, sur le bord du fleuve, oui, c'est un danger auquel on fait face.

3215

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3220

Je vais demander l'avis de nos personnes-ressources sur le sujet. Madame Fraser.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

3225 Nous, on a ici, comme personne-ressource, là, moi, je suis plus spécialisée au niveau de la
faune, mais au niveau de la valorisation, justement des frênes abattus suite à la problématique de
l'agrile du frêne, c'est monsieur Pascal Gauthier à notre ministère, là, qui va pouvoir être plus en
3230 mesure de peut-être vous démontrer ou vous exprimer, finalement, les modes de valorisation qui
existent, puis il n'est pas non plus spécialiste de l'agrile du frêne comme tel, mais s'il y avait des
questions précises pour la valorisation, il va être en mesure de répondre.

LE PRÉSIDENT :

3235 Ça va, merci. Donc, on transmettra peut-être nos questions.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

3240 Puis en complément, en fait, parce que c'est une préoccupation de notre ministère, là,
quant aux coupes d'arbres, donc dans les éléments de réponse du promoteur, il s'est engagé à
soumettre un plan de plantation. Donc, au moment du CA, donc, on va pouvoir s'exprimer,
donner notre avis sur ce plan-là de plantation.

LE PRÉSIDENT :

3245 C'est bon, merci. Est-ce que monsieur Laporte a des éléments à apporter? Je pense que
non.

3250 On avait une question ici dans nos questions qui est en lien avec ça. Compte tenu des
récents changements au projet, est-ce que vous pourriez dresser un portrait des coupes d'arbres
envisagées et des raisons qui justifient celles-ci, et aussi dresser un portrait des plantations,
compensations envisagées sur le site ou ailleurs.

3255 Et là, je répète le début de ma question, c'est dans le contexte du changement du projet,
donc, oui, c'est ça, l'enlèvement de la promenade au projet.

M. DANIEL DROUIN :

3260 Je vais débiter, Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3265

M. DANIEL DROUIN :

... par la première partie de votre question, qui est au niveau des abattages. Donc, en fait, là, vous voulez savoir spécifiquement pour le secteur du muret?

3270

LE PRÉSIDENT :

En fait, pour l'ensemble de la zone du projet.

3275

M. DANIEL DROUIN :

Pour l'ensemble du projet.

LE PRÉSIDENT :

3280

Parce qu'il y a beaucoup de données là-dessus, mais ça nous a pas paru clair complètement sur quelle était la stratégie ou l'approche d'abattage des arbres.

M. DANIEL DROUIN :

3285

Bien, donc, évidemment, le souhait, c'est de minimiser les abattages. Donc, encore là, j'invite mes collègues à compléter au besoin, mais dans le tronçon 1, par exemple, donc, quand on parle entre Quai Montarville et le Parc Laramée, les interventions doivent se faire à partir du littoral. Donc, évidemment, il y a à quelques endroits des arbres qui sont collés sur le muret. Ceux-ci, donc, en de nombreux cas, devront être abattus parce qu'ils seront interposés entre la machinerie et le muret. Donc, ces arbres-là devront être abattus.

3290

Dans le cas du tronçon 1, on parle d'une douzaine d'arbres, donc une dizaine d'arbres de 20 centimètres et plus et de deux arbres de huit centimètres à 20 centimètres.

3295

Il y aura une partie, ensuite, entre la piste cyclable et le muret, il y a des arbres qui sont, eux, si vous voulez, assis ou presque sur le muret, ceux-ci aussi, puisqu'il y aura réfection de muret, devront être abattus. Et il y en a d'autres qui sont à évaluer parce qu'ils sont collés sur le muret très très proche, mais on va tenter de les sauvegarder dans la mesure du possible.

3300

3305

Donc, je pourrais vous sortir plein de petites statistiques, on a fait un inventaire récent, en fait, il y a quelques jours, pour accroître notre connaissance du milieu et préciser notre connaissance du milieu. Donc, dans le tronçon 1, entre le quai et la marina, on parle d'un abattage qui oscillerait entre 50 et 71 arbres, pour un nombre d'arbres qui se trouve environ, là, entre 370 et 400 arbres dans ce tronçon-là. Donc, sur les 400 arbres présents, il y en aurait de 50 à 71, en fait, qui seraient abattus ou à évaluer pour l'abattage.

3310

Donc, le minimum, c'est certain qu'il y en aura 50 d'abattus, ça, ça ira pas en bas de ça. Par contre, ça pourrait aller jusqu'à 71 en fonction de la position de ces arbres-là.

Bon, au niveau du tronçon 2, marina, évidemment, il y a pas de végétation. Donc, ça, c'est dossier clos, il y avait pas d'arbres à abattre.

3315

Pour ce qui est du Parc Laramée, donc, avec l'empierrement, dans ce cas-ci, il y a un nombre plus important d'arbres qui pourraient être abattus. Donc, dans les 20 centimètres et plus qui sont pris dans le muret ou au pied du muret, on parle de 22 à 30 arbres qui pourraient être affectés alors qu'il y en a un peu plus, là, il y en a 26 qui ont huit à 20 centimètres, donc un moins gros gabarit.

3320

LE PRÉSIDENT :

Mais là, je suis pas certain de bien comprendre, vous dites qu'il va y en avoir 22 à 30, ça, c'est de 20 centimètres et plus?

3325

M. DANIEL DROUIN :

Oui, et 26 de huit à 20 centimètres.

3330

LE PRÉSIDENT :

Sur combien d'arbres dans chaque catégorie? Parce que vous avez donné la proportion dans l'autre.

3335

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Ça fait 56 arbres, c'est ça?

3340 **M. DANIEL DROUIN :**

Le 50 arbres, 56, 48...

3345 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Pour le Parc Laramée.

M. DANIEL DROUIN :

3350 48 plus huit, oui, 56.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

30 plus 26, 56.

3355

M. DANIEL DROUIN :

3360 En fait, les arbres qui sont abattus sont ceux qui sont dans le muret, comme on vous le mentionnait, pour les raisons évidentes que si on fait la réfection de ce muret-là, on peut pas les préserver. Par contre, évidemment, la stratégie du muret, comme on vous le mentionnait précédemment, avec cette approche-là, c'est de préserver les arbres matures qui sont dans le parc.

LE PRÉSIDENT :

3365

En fait, je vous suggérerais quelque chose, comme on va se revoir demain, ce serait peut-être de nous apporter une présentation, une diapositive sur l'état de cet inventaire-là récent, ça, je suis content de l'entendre.

3370 **M. DANIEL DROUIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3375

Et si vous pouviez nous donner les statistiques par diamètre et aussi le nombre d'arbres coupés dans un secteur par rapport au nombre total d'arbres qu'il y a dans ça. Si vous avez

l'ensemble de ces informations-là, donc, ce serait intéressant d'avoir ça demain parce que là, si on les énumère comme ça, ça va...

3380

M. DANIEL DROUIN :

En fait, ça fait le tour de la question en ce qui me concerne.

3385

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, ça peut peut-être être un peu long.

3390

M. DANIEL DROUIN :

Mais je vous amènerai ça demain.

LE PRÉSIDENT :

3395

Donc, et je vais laisser ma collègue poursuivre au niveau du complément de cette question-là.

Mme DENISE FILLION :

3400

Est-ce que je peux me permettre, donc, juste que je veux bien comprendre, il y a 56 arbres dans le mur qui serait coupé, mais sur ces 56 arbres-là, il y en a de 22 à 30 de plus de 20 centimètres, donc qu'on pourrait traiter pour l'agrile du frêne? Parce que monsieur disait que s'ils avaient pas 20 centimètres, on pouvait pas les traiter. C'était une petite question complémentaire.

3405

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

À inclure dans votre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

3410

Question complémentaire. Donc, réponse complémentaire, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

3415

O.K., pour les informations que j'ai, je m'improviserai pas ingénieur forestier ni technologue en foresterie, mais donc, les informations que j'ai, c'est qu'actuellement, la qualité structurale de la

majeure partie de ces arbres-là ou l'essentiel, ça ne rencontre pas les critères de base normalement pour disons traiter un arbre au Triazin. Donc, ils ont pas de valeur suffisante actuellement pour être traités.

3420

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3425

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Juste dans votre tableau, demain, ce qu'il serait intéressant pour nous de savoir, c'est combien d'arbres sont en bas du muret, combien d'arbres sont dans le muret, en haut du muret, pour qu'on puisse avoir une meilleure vision, là, de l'impact.

3430

M. DANIEL DROUIN :

Le tableau est presque complet, oui, je pourrai vous fournir le maximum d'information.

3435

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

3440

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Juste donner le maximum, oui.

LE PRÉSIDENT :

3445

Merci beaucoup.

M. GUY BOURASSA

3450

LE PRÉSIDENT :

Donc, on poursuit avec monsieur Guy Bourassa.

3455

M. GUY BOURASSA :

Bonsoir.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, monsieur Bourassa.

M. GUY BOURASSA :

3465

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3470

Je vous ai vu tout à l'heure lever la main, je comprends que vous auriez aimé intervenir.

M. GUY BOURASSA :

Oui.

3475

LE PRÉSIDENT :

Mais on peut pas, dans la procédure, donner la parole, même si c'est un complément et même si c'est quelque chose qui est très évident, on ne peut pas donner la parole aux gens dans la salle.

3480

M. GUY BOURASSA :

Bien, je vais peut-être vous faire une demande parce que j'aimerais peut-être informer la commission, Monsieur le Président, tantôt, on a posé la question sur le pourquoi de l'effondrement du mur du côté de la descente de la rue de Laperrière, j'ai la réponse.

3485

LE PRÉSIDENT :

Non, en fait, donnez-nous-la dans un mémoire.

3490

M. GUY BOURASSA :

Ah, O.K.

3495

LE PRÉSIDENT :

Si court soit-il. Et vous aurez la possibilité, dans la deuxième partie, à partir du 5 juillet, de nous donner votre réponse verbale et écrite.

3500

M. GUY BOURASSA :

O.K.

3505

LE PRÉSIDENT :

Et ça, ça va vous permettre de faire ça selon nos procédures, et ça va être beaucoup plus efficace comme ça.

3510

M. GUY BOURASSA :

Par contre, je juge que l'information aurait quand même été pertinente...

LE PRÉSIDENT :

3515

Oui, je le sais, mais là, on est vraiment à l'étape...

M. GUY BOURASSA :

3520

... pour la commission étant donné que c'est pas une situation naturelle, le fait que le mur...

LE PRÉSIDENT :

Non mais là, je voudrais pas que vous commenciez à répondre.

3525

M. GUY BOURASSA :

O.K.

3530

LE PRÉSIDENT :

Nous sommes dans la période de questionnement pour avoir plus d'informations au niveau du projet. Donc, allez-y avec vos questions, monsieur Bourassa.

3535 **M. GUY BOURASSA :**

Donc, là, je suis dans le document qui est, attendez, attendez, sur la section encore du muret dans le Parc Joseph-Laramée, j'ai pas la pagination, excusez-moi, je peux pas vous dire exactement où je l'ai pris.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un numéro de section?

3545 **M. GUY BOURASSA :**

Même pas parce que j'ai pris des notes partout puis donc, je suis un petit peu...

3550 **LE PRÉSIDENT :**

Ah bon, c'est bon.

M. GUY BOURASSA :

3555 ... je pense que c'est à la page 80, donc, du rapport principal.

LE PRÉSIDENT :

De l'étude d'impact.

3560 **M. GUY BOURASSA :**

Oui, oui, oui, oui.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3570

M. GUY BOURASSA :

3575 Dans le fond, on devrait parler, quand on parle du Parc Joseph-Laramée, non pas du mur d'enrochement, on doit parler des murs, parce que dans le fond, il y a deux structures, la structure d'empierrement et il y a un couronnement avec des blocs, des technoblocs.

LE PRÉSIDENT :

3580 O.K.

M. GUY BOURASSA :

3585 O.K.?

LE PRÉSIDENT :

3590 Et votre question?

M. GUY BOURASSA :

3595 Et on dit dans le document, « *Le muret en blocs préfabriqués n'est plus rectiligne, plusieurs blocs s'étant déplacés.* » Donc, tantôt, quand on a eu une information je pense de monsieur de Génivar, il nous disait qu'il y avait une déformation. À ce moment-là, est-ce que la déformation est dans les technoblocs ou est dans l'enrochement?

LE PRÉSIDENT :

3600 Merci pour votre question.

Monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

3605 Monsieur Collard, pouvez-vous répondre à la question?

M. ÉRIC COLLARD :

3610 Oui, absolument, Monsieur le Président. Essentiellement, je vais vous répondre un peu la même chose que tout à l'heure, les causes, on les a pas évaluées. Toutefois, on peut voir que le

3615 mur n'est pas rectiligne. Habituellement, quand il est construit, il est rectiligne. Il y a une cause derrière ça, est-ce que c'est des poussées des terres pour une raison ou pour une autre, il y a des bonnes chances.

3620 Est-ce que c'est un problème de drainage, ça peut être ça aussi. Par contre, on n'a pas cette information à ce point-ci. Chose certaine, c'est que le mur n'a pas pu être construit dans cet état-là puis cette situation-là, elle peut pas se corriger par elle-même puis elle risque juste de s'aggraver.

LE PRÉSIDENT :

3625 C'est bien. Puis je repose la question que j'ai posée à monsieur Drouin tout à l'heure, donc, ça pose un problème de sécurité, selon vous?

M. ÉRIC COLLARD :

3630 Oui, absolument, à moyen terme, ou même à court terme, là, il peut y avoir un glissement ou un effondrement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3635 Madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Je vais attendre.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, monsieur Bourassa, allez-y avec votre deuxième question.

3645 **M. GUY BOURASSA :**

3650 Bien, la deuxième question, c'est toujours dans le rapport principal, page 55, dans la section des parcs, donc toujours pour le même parc, à ce moment-là, Joseph-Laramée. Je crois même qu'il y a une erreur dans le document parce qu'on dit que « *Le Parc Léandre-Lacaille est par ailleurs considéré comme un élément du patrimoine immobilier puisqu'il est situé dans le Vieux-*

Boucherville, dans un site patrimonial ». On dit que normalement, par rapport à un site déclaré, à 150 mètres de rayonnement, à ce moment-là, le parc est inclus dans le site.

3655 Puis là, dans le fond, on mentionne le Parc Léandre-Lacaille, mais je pense qu'il aurait fallu spécifier Joseph-Laramée, parce que c'est le Parc Joseph-Laramée qui est en face du site historique patrimonial de Boucherville.

LE PRÉSIDENT :

3660 Et votre question par rapport à ça?

M. GUY BOURASSA :

3665 Ma question est par rapport au patrimoine, donc, je l'adresse à vous.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3670 **M. GUY BOURASSA :**

3675 Mais j'aimerais que peut-être les gens du patrimoine me répondent. Tantôt, on a parlé de patrimoine paysager, donc, on se retrouve aussi dans ce parc-là faisant partie du site du patrimoine. D'ailleurs, sur le talus, il y a trois chênes matures, vraiment vraiment en bordure, des vraiment très très très gros chênes, qu'il serait intéressant de préserver dans une perspective de préservation du patrimoine paysager associé au site du patrimoine.

3680 La question est aussi : On parle d'harmonisation, quand on parle de remplacer le mur, on parle de le remplacer par, à ce moment-là, un mur de béton et on dit, on justifie par une harmonisation. Donc, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on veut dire par ça, puis j'aimerais savoir si par rapport au patrimoine, par rapport au site historique, est-ce que cette notion-là d'harmonisation, comme il y a un mur de béton, on reproduit le mur de béton, est-ce que ça l'a une valeur?

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais adresser la question tout de suite à monsieur Cogland, je pense, parce que c'est de son expertise, je pense. Puis je laisserai la chance par la suite au promoteur de s'exprimer sur la question.

3690

Monsieur Cogland.

M. KEVIN COGLAND :

3695

Sur la question du muret, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3700

M. KEVIN COGLAND :

3705

Oui. Donc, en fait, vous faites référence à l'aire de protection de l'Église de Ste-Famille qui est en face du parc. La question va devoir faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, car en fait, si je peux vous l'expliquer, c'est que l'aire de protection est une aire que le ministre peut délimiter autour d'un immeuble de patrimoine, patrimonial classé pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de cet immeuble.

3710

Alors, tous les immeubles, alors, l'aire de protection en question, le but, en fait, de gérer les interventions qui se tiennent à l'intérieur des aires de protection, c'est de favoriser la préservation de la valeur patrimoniale de l'immeuble classé, en assurant le maintien de l'environnement compatible avec cette mise en valeur.

3715

Donc, conséquemment, l'aire de protection n'a pas comme but de protéger les éléments qui sont situés à proximité d'un immeuble classé. Donc, lorsqu'il y aura une demande d'autorisation formelle qui sera déposée au ministère puis l'ensemble des éléments qui seront présents, le ministre de la Culture sera en mesure de prendre une décision quant à autoriser ou non les travaux à l'intérieur de l'aire de protection de l'Église de Ste-Famille.

3720

Aujourd'hui même, il est impossible pour moi de me prononcer dans le cadre de cette audience sur les critères qui seront retenus pour autoriser la réalisation des travaux à l'intérieur de cette aire de protection en vue de m'avancer sur une éventuelle décision du ministre.

LE PRÉSIDENT :

3725

Ça va, merci beaucoup.

Je poserais une première question, monsieur Drouin, est-ce que l'erreur de la page 50 va être rectifiée, l'erreur à laquelle monsieur Bourassa fait allusion?

3730

M. DANIEL DROUIN :

Si c'est bien une erreur, effectivement, on va rectifier, définitivement.

3735

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous allez nous revenir là-dessus demain et nous expliquer, là, votre vision de la chose. Et aimeriez-vous ajouter quelque chose sur la question, là, patrimoniale, et aussi sur la question qu'a soulevée monsieur Bourassa qu'un des critères a été pour faire un mur à l'endroit où il y a un enrochement, a été d'uniformiser la structure au muret qu'il y a de part et d'autre.

3740

M. DANIEL DROUIN :

Malheureusement, je peux pas répondre spécifiquement sur l'uniformisation. Le souhait qu'on avait, effectivement, en établissant ce mur-là, c'était de maintenir ce qu'on qualifiait de patrimoine, qui était le parc, effectivement. Donc, on ne voulait pas y aller avec une autre technique qui allait finalement engendrer une perte de ce patrimoine-là.

3745

Donc, c'est la raison pour laquelle on a souhaité une structure uniforme avec les murets adjacents, mais pour la valeur patrimoniale d'un tel muret droit, ça, je pourrais pas vous dire actuellement.

3750

LE PRÉSIDENT :

Non, je pense pas, je voulais pas faire allusion à la valeur patrimoniale du muret, mais à la question patrimoniale.

3755

M. DANIEL DROUIN :

C'est vraiment la question de conserver le parc dans l'état où il est actuellement.

3760

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est bien.

3765

Oui, madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3770 Je vais revenir avec la question du muret en blocs de béton préfabriqué, là, et puis
l'enrochement à la base. Puis juste pour poursuivre un petit peu ce que vous essayez de dire,
est-ce qu'on peut le voir en deux sections, est-ce que par exemple est-ce que l'analyse a été faite,
est-ce que la section du bas, c'est celle qui a bougé ou c'est seulement que la section du haut où
3775 est-ce qu'il y a des murs de béton préfabriqué, là, des blocs de béton préfabriqué? Est-ce que ça
peut être vu en deux façons? Est-ce que l'analyse a été faite?

M. ÉRIC COLLARD :

3780 Oui, absolument, les deux murs ont bougé puis le mur qui a bougé le plus, c'est le mur du
bas.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3785 Parfait.

M. ÉRIC COLLARD :

Ça serait difficile de reconstruire le mur du bas sans toucher au mur du haut.

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Donc, monsieur Bourassa, merci beaucoup pour vos questions et si vous voulez
continuer, là, il y aura la réouverture du registre demain.

3795

M. YVON GARNEAU

3800

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je vais inviter monsieur Yvon Garneau à nous poser ses questions.

3805

Bonsoir, monsieur Garneau.

M. YVON GARNEAU :

3810 Bonsoir. Moi, j'ai une seule question. Moi, je suis du domaine de La Riveraine, on pose beaucoup de questions sur la question Boucherville au niveau en face de l'église, et ce que j'ai comme question, moi, c'est il y a un monsieur, tout à l'heure, qui a mentionné un petit peu, il l'a effleurée, la question, c'est les égouts *fluvials*.

3815 Dans les années '86-88, la Ville, ils ont fait les égouts complets de Marie-Victorin et la Ville en a profité pour élargir la rue et construire une piste cyclable sur une zone, au bord de l'eau, je sais pas s'ils avaient fait une évaluation sur la sûreté de ça, et en plus de ça, leurs égouts *fluvials*, ils sont sorti les tuyaux et l'eau coule directement sur le dessus, qui coule.

3820 Moi, je suis propriétaire du terrain à cet endroit-là et je peux vous mentionner deux endroits – d'ailleurs, la majorité des photos qu'ils ont montrées, là, c'est chez nous – et toutes les fois qu'il y a eu une intervention de la Ville, c'est parce que l'égout fluvial se trouve exactement à cet endroit-là.

3825 Madame, tout à l'heure, Gauthier, a mentionné « Est-ce qu'on utilise du sel? » Bien, moi, j'ai constaté que le gel et le dégel a fait en sorte que toute la structure qui était existante avant, qui avait jamais bougé, s'est toute démolie. Elle s'est toute détériorée.

3830 La Ville, en face de chez nous, elle est venue, l'autre fois encore, parce que j'avais demandé à la Ville pourquoi, de quelle autorisation ils avaient fait un égout fluvial sur un terrain privé, ils m'ont dit qu'ils avaient un droit de passage. Fait que j'ai dit « C'est beau ».

3835 Moi, je suis peut-être pas un spécialiste, un professionnel dans la construction ou n'importe quoi, mais j'ai quand même travaillé sur les barrages à Hydro-Québec et je sais que de l'eau qui coule sur une surface, qui coule sur une zone, ça crée un gel et le dégel qui fait en sorte que tous les mouvements, tout se détériore.

3840 Là, la question que je vais poser, c'est qu'on n'a même pas mentionné, tout à l'heure, j'ai été surpris parce que monsieur a mentionné, ils ont mentionné qu'il y en avait pas de problème avec les égouts *fluvials*. Bien, je sais pas pourquoi, s'il y en a pas, pourquoi que la Ville, elle met des gros blocs de béton à ces endroits-là.

 La question, c'est : Est-ce qu'ils vont, encore une fois, laisser les égouts *fluvials* au-dessus, qui va faire en sorte que l'eau va se déverser complètement sur l'enrochement qu'ils vont

3845 produire, le nouvel enrochement, et qui va encore une fois produire la même situation du gel et du dégel et qui va détruire leur fameux mur qui est supposé de durer éternellement? Parce que le gel et le dégel, ça déplace beaucoup de pierres.

LE PRÉSIDENT :

3850

Tout à fait.

M. YVON GARNEAU :

3855

Fait que c'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

3860

Bien, merci beaucoup, et c'est très clair. Donc, je vais diriger la question à l'équipe de monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

3865

Est-ce qu'on pourrait avoir une petite précision sur l'endroit exact où est la problématique?

M. YVON GARNEAU :

3870

908 Marie-Victorin, en face de chez moi. Il y en a un égout fluvial qui est à côté de la Marine De Mézy, qui est en train de se détériorer présentement, parce que, exactement, l'eau coule à volonté. Va en avant du 908 Marie-Victorin, t'en as même deux, un à côté, l'autre est sur le terrain de ma belle-mère, qui se trouve, parce qu'on s'adonne à être les chanceux d'une grande zone du bord de l'eau, et il y a deux égouts *fluvials* qui coulent directement.

3875

D'ailleurs, dans le temps, j'en avais parlé à monsieur Aubertin et il avait mentionné que oui, mais que je n'avais qu'à poursuivre la Ville. Mais là, ils font des travaux, fait que là, j'ai pas *ben ben* le choix, s'ils le font pas, la piste cyclable va tomber et comme la piste cyclable a été rajoutée, puisqu'ils ont rélargi le boulevard Marie-Victorin, ils ont intégré une piste cyclable sur une zone qui, avant, n'avait jamais bougé.

3880

Là, maintenant, la zone bouge parce que les égouts *fluvials* coulent et détruisent ces endroits-là. Là, présentement, s'ils font un enrochement en bas, c'est beau – puis d'ailleurs, je suis pas contre – mais est-ce qu'ils vont prévoir que l'égout fluvial va aller peut-être un peu plus

loin pour aller jusque dans le fleuve? Si c'est juste de l'eau fluviale, il y a pas de problème, là. Fait que moi, ma question, c'est ça.

3885

Fait que là, si tu veux aller voir, là, d'ailleurs, j'ai remarqué que ces égouts *fluvials*-là n'apparaissent pas sur le document ici.

LE PRÉSIDENT :

3890

Donc, monsieur Drouin, la question est posée.

M. DANIEL DROUIN :

3895

Peut-être qu'il y a un élément, enfin un début de réponse qui pourrait être fourni par mon collègue Claude Poirier.

M. CLAUDE POIRIER :

3900

Alors, Monsieur le Président, c'est clair que s'il y a des émissaires dans cette section-là, là, on pourra le regarder plus en détail, mais prolonger un émissaire dans le fleuve exige des autorisations quand même très très très pointues et c'est une autre demande de certification, mais c'est certain que si on doit venir stabiliser la berge à proximité d'un émissaire, on va en tenir compte dans la conception plus pointue en ingénierie. C'est clair qu'on va en tenir compte qu'il est existant puis on va éviter que ça s'érode plus, mais de là à aller prolonger un émissaire dans le fleuve, ça implique beaucoup beaucoup d'autorisations et c'est de plus en plus difficile d'aller de l'avant avec ça, là.

3905

LE PRÉSIDENT :

3910

J'ai compris d'une partie de l'intervention de monsieur Garneau, puis je l'ai constaté cet après-midi parce que là, on est allé faire une visite du site, il y a beaucoup d'endroits où l'eau, justement, passe par-dessus les murs. Donc, ça, c'est pas vraiment un égout pluvial, c'est un drainage de l'eau de la rue qui s'en va là. Vous faisiez allusion à ça, en fait, aussi?

3915

M. YVON GARNEAU :

Oui, et entre autres, comme madame Gauthier a mentionné, l'hiver, ils mettent du sable puis du calcium, c'est normal pour ça, mais ça l'a un impact aussi parce que ça fait en sorte que l'eau se pénètre dans le mur encore plus profondément et lorsqu'il fait -30, là, ça l'explose complètement et là, les blocs, avant, c'était des genres de blocs de béton, là, qui avaient été

3920

3925 posés, et tous ces blocs-là, moi, je suis pas un professionnel, mais c'est facile à constater que tous ces endroits-là où ils ont fait ces égouts-là, c'est là qu'on met des gros blocs de béton parce que c'est là que ça casse puis que ça défait tout.

3930 Moi, avant, ma structure était très solide. Depuis qu'ils ont fait ça, ça ne tient plus, je ne peux plus tenir ça, là. Fait que s'ils refont rien pour régler ce genre de situation-là, bien, même si vous me rajoutez un mur de grosses pierres éternelles en bas, j'ai peur qu'un jour, l'eau, la glace, c'est très fort...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3935 **M. YVON GARNEAU :**

... ça va encore une fois procéder encore, tranquillement pas vite, c'est sûr que ça va durer certaines années, là, mais ça va faire la même, le même problème va perdurer, là.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3945 Donc, moi, ma question, c'est : Est-ce que ce serait envisageable de canaliser cette eau-là dans les conduites d'égout fluvial au lieu de les faire ruisseler sur le dessus des surfaces bétonnées?

M. CLAUDE POIRIER :

3950 Juste pour répondre à votre question, c'est clair qu'à chaque fois qu'on refait des travaux d'infrastructure et on a ces situations-là, on reproduit pas la même chose, on va y aller avec des puisards de rues avec des bordures de béton, et ainsi de suite, et faire un cours d'eau dans la rue pour les capter et ainsi gérer les sels et ainsi de suite avec les nouvelles méthodes du Guide des eaux pluviales. Mais ça, c'est des ouvrages qui datent de très très très longtemps et dans ces
3955 endroits-là, en général, il y a pas d'égout pluvial, le long de Marie-Victorin entre autres, c'est surtout des égouts *pluviaux* arrivent des rues secondaires qui se rejettent là.

Donc, souvent, Marie-Victorin en tant que tel, c'est plus facile de juste faire une baissée dans la bordure et aller directement dans le fleuve, mais lorsqu'il y a des travaux qui se font, c'est

3960 clair qu'on corrige les situations et on les capte au fur et à mesure, mais c'est pas prévu, je dirais, dans les plans d'intervention encore qu'on va venir jouer là pour faire une canalisation.

M. YVON GARNEAU :

3965 Mais est-ce qu'il est possible d'avoir, s'il était possible d'avoir une autorisation du ministère, peut-être que vous pourriez avoir, je sais pas, moi, comme ils font dans les parcs qu'ils font, ils font des roches, plein de roches partout partout pour que l'eau puisse descendre puis qu'elle pénètre pas dans le sol puis qu'elle descende jusqu'en bas, pour éviter justement que cette eau-là pénètre dans ces pierres-là, parce qu'automatiquement, y vont se mettre à bouger, et qui se rende jusqu'en bas.

3970 Je le sais pas, moi, qu'ils mettent un morceau de plastique, quelque chose fermé, puis que l'eau tombe dessus puis qui glisse, mais qui empêche de se rendre dans le fond jusqu'en bas. Parce que même si vous faites une fondation, si l'eau se rend à la fondation, le gel va remonter votre fondation et vous allez recommencer à chaque année. En tout cas, moi, c'est de même.

LE PRÉSIDENT :

3980 Parfait, puis je comprends, puis votre intervention est très claire. Donc, il y a une problématique et là, bien, je vais poser la question à l'équipe de monsieur Drouin.

Dans le fond, qu'est-ce que vous allez faire pour résoudre cette problématique-là?

M. DANIEL DROUIN :

3985 D'abord, je vais demander à mon collègue, monsieur Bergeron, de décrire un peu ce qui peut être fait sur le plan technique.

LE PRÉSIDENT :

3990 Oui.

M. DANIEL BERGERON :

3995 Bon. Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

4000

Oui.

M. DANIEL BERGERON :

4005

... lorsqu'on a des talus de cette ampleur, c'est extrêmement important de diriger l'eau. On va faire des déversoirs, tout simplement, on va capter toutes les eaux en amont et puis on va les faire descendre dans un déversoir d'enrochement qui va descendre jusqu'au fleuve, tout simplement.

4010

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DANIEL BERGERON :

4015

À ce moment-là, l'eau pourra pas percoler dans le talus, elle va descendre directement au fleuve.

LE PRÉSIDENT :

4020

O.K. Ah bien donc, on a une réponse.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4025

Juste pour revenir, mais tantôt, vous disiez que vous allez garder les mêmes structures actuelles, donc les tuyaux en métal galvanisé. Donc, si je comprends bien, puis ça, je l'ai pas vu dans les études qui ont été remises, donc il va avoir des infrastructures additionnelles pour traiter l'eau de ruissellement?

4030

M. CLAUDE POIRIER :

4035

Non, il est prévu, étant donné qu'il y a pas de canalisations pluviales sur Marie-Victorin, l'eau de surface va continuer d'aller à la même place, mais on va juste s'assurer qu'elle prend ce chemin-là, parce qu'avec les années, il y a eu de l'érosion, donc, l'eau, souvent, elle va tomber même en dehors du petit caniveau ou elle va tomber avant le mur ou, dans le cas où est-ce qu'il y a eu de l'érosion. Donc, on va corriger la situation, mais l'eau, pour l'instant, on peut pas la canaliser, il y a pas de conduites d'égout, là, qui existent.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4040

Mais il parlait un peu d'enrochement pour canaliser l'eau, non? C'est pas ce que j'ai compris?

M. DANIEL BERGERON :

4045

En fait, moi, ce que j'expliquais, c'est que le point le plus bas, en fait, la partie que l'eau va être concentrée, on va la diriger directement dans la berge avec un déversoir. Donc, il faut, je le sais pas sur le terrain, là, comment c'est fait, mais l'idée, l'objectif, c'est vraiment de la canaliser pour pas qu'elle reste sur le dessus du talus, elle doit descendre dans l'enrochement avec un déversoir.

4050

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Alors, pouvez-vous nous décrire un déversoir pour que ça soit clair pour tout le monde?

4055

M. DANIEL BERGERON :

Un déversoir, c'est tout simplement une cavité dans le sol qui va être enrochée à partir du haut du talus jusqu'à notre enrochement.

4060

LE PRÉSIDENT :

Je suis pas certain que je comprends bien, mais ça, c'est assez technique. Est-ce que demain, vous pourriez nous apporter un croquis de ce que va être un déversoir puis ça va permettre à tout le monde de bien comprendre?

4065

M. DANIEL BERGERON :

Oui, je peux vous emmener un croquis.

4070

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci.

4075

M. YVON GARNEAU :

J'avais dit que j'avais une seule question, j'ai le droit à deux.

4080

LE PRÉSIDENT :

Oui. Avant de poser votre deuxième question, on voulait demander l'avis du ministère là-dessus.

4085

Donc, monsieur Laporte.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Effectivement, s'il y a une modification à faire au fluvial, là, il y a une autorisation du ministère à avoir en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ça s'est déjà vu que ça a été jumelé avec un certificat d'autorisation en vertu de 22, ce qu'on émet habituellement dans le cadre du projet, sauf que souvent, c'est ça, c'est à part.

4090

Par rapport à ce que monsieur parlait, les déversoirs puis les méthodes de ruissellement, écoute, c'est sûr que je peux pas me prononcer parce que j'ai pas vu les détails des plans, mais ça me semble bien.

4095

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est bon. Bien, merci.

4100

Donc, oui, monsieur Garneau, vous avez le droit à une deuxième question.

M. YVON GARNEAU :

Bien, ma deuxième question, c'est que j'ai regardé le plan, ils veulent corriger les problèmes, et l'égout fluvial que je parlais tout à l'heure, au coin de De Mézy, juste à côté de la marina, ne fait pas partie du projet actuel, mais il a exactement la même problématique. Est-ce qu'on a l'intention d'ajouter ou de corriger aussi cet égout fluvial-là qui est en train, tranquillement pas vite, d'avoir la même situation que dans ma zone à moi?

4110

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4115

Donc, je pose la question à l'équipe de monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

4120

Écoutez, c'est clair que c'était pas dans les délimitations du projet actuel, donc, on n'a pas de réponse spécifique pour ça, ça a pas été évalué, sauf qu'il faudrait que je voie avec mes collègues du génie si c'est un élément à considérer qui est hors projet en ce qui me concerne, là, puisqu'il y aura pas d'empierrement à cet endroit-là, mais s'il y a une problématique d'identifiée clairement, ça vaut la peine de l'adresser. Mais c'est hors de ce projet-ci.

4125

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Donc, je comprends que monsieur Garneau a adressé la question très clairement, donc, ça mériterait d'être examiné par la Ville.

4130

M. DANIEL DROUIN :

C'est ça. C'est ce que je comprends, oui.

4135

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Garneau, merci beaucoup, mais je vous encouragerais à nous écrire un mémoire, ne serait-ce qu'une page ou deux, de ce que vous venez de nous exprimer pour que la commission ait, on a déjà vos explications, mais ça serait peut-être intéressant si vous avez, vous, parce que vous semblez avoir des solutions et vous connaissez bien la problématique, donc ça pourrait alimenter la réflexion de la commission, mais c'est pas une obligation.

4140

M. YVON GARNEAU :

Bien, je suis pas un professionnel, mais c'est facile de constater un fait.

4145

LE PRÉSIDENT :

Bon bien, c'est ça qu'on veut, justement, des faits, donc, si vous pouviez nous exprimer ça dans un mémoire. Puis un mémoire, je veux pas faire peur à personne, c'est pas ça d'épais, un mémoire, ça peut être une lettre d'une page. On appelle ça un mémoire parce que c'est un avis que vous donnez et non une question que vous posez, donc avec, par exemple, des photos, et

4150

4155

ça, ce serait vraiment apprécié, puis les références d'adresses civiques où sont prises ces photos-là.

M. YVON GARNEAU :

4160

Mais la photo, vous avez juste à demander à la Ville de Boucherville, je sais pas combien ça fait de photographes qui passent dessus.

LE PRÉSIDENT :

4165

C'est bon. Mais, bon, pour ce qui est de votre questionnement, si vous pouviez bonifier ça d'une photo, ce serait bien, mais, bon, c'est une suggestion que je vous fais parce que le point mérite d'être évalué.

M. YVON GARNEAU :

4170

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4175

Donc, voilà. Je vais quand même permettre une autre intervention, on arrive près de 10 h 30, là, mais je voulais faire au moins la moitié de notre registre. Monsieur Marcel Couture, qui est le prochain intervenant.

4180

Bon bien parfait. Donc, à ce moment-là, nous allons nous arrêter ici pour ce soir. Je tiens à remercier vraiment tous les intervenants pour leur participation à cette séance de la première partie de l'audience publique pour le projet de stabilisation de berge et de répartition de structures de soutènement en bordure du fleuve St-Laurent par la Ville de Boucherville.

4185

Nous reprendrons ici même demain soir à 19 h, la deuxième séance de la première partie de l'audience publique. Bonne fin de soirée à tous et merci encore de votre participation.

À demain.

4190

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 JUIN 2016, 19 H 00

4195

Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle française, dûment assermentée comme telle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

4200

Francine Langevin

4205

Francine Langevin, s.o. 289196-4